

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**lutte
ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2059 - 18 janvier 2008 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

Accord sur le contrat de travail : une escroquerie !



**Le pouvoir
d'achat,
problème
numéro un**

Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Pouvoir d'achat, la riposte est nécessaire.
■ Avis de tempête sur les prix.
■ Suppression de la publicité télévisée.
- p. 5 ■ La « flexisécurité »
■ Police de proximité.
- p. 6 ■ Droits des femmes dans le monde
■ Sarkozy et la religion
- p. 11 ■ Ile de la Réunion : la loi-programme pour l'outre-mer
■ Ports autonomes et... privatisation
- p. 12 ■ Dispositifs sur le logement
■ La maison à 100 000 euros

■ Des incidents de gaz

■ À Noisy-le-sec, mort suspecte lors d'une perquisition
- p. 16 ■ À propos de la régularisation des sans-papiers

Tribune

- p. 6 ■ Les Farc et ses initiateurs
■ 60 ans de guérilla étrangère au marxisme révolutionnaire

Enseignement

- p. 7 ■ Les petits cadeaux n'entretiennent pas nécessairement l'amitié
■ Scolarisation des deux ans en recul constant

■ Une heure de sport en plus dans le primaire ?

Dans le monde

- p. 8 ■ Libération de deux otages en Colombie
■ Iran-USA
- p. 9 ■ Palestine : Bush cautionne l'apartheid israélien
■ Grande-Bretagne : la révélation de Wall Street !
- p. 10 ■ Autriche : les 40 h peuvent devenir 60 !
■ Allemagne : le bilan de la lutte des cheminots

Dans les entreprises

- p. 13 ■ Arcelor Mittal - Gandrange (Moselle)
■ Alstom - Belfort

■ Hôpital du Vinatier - Bron (Rhône)
- p. 14 ■ Michelin - Cholet
■ Lezignan - Corbières

■ Papeteries de la Seine - Nanterre
- p. 15 ■ La Poste Paris 8
■ Hôpital Sainte-Anne - Paris

■ Renault - Flins

• Traité européen

En s'abstenant, le Parti Socialiste choisit de laisser faire Sarkozy

Mardi 15 janvier, le groupe socialiste à l'Assemblée nationale a finalement adopté une position commune sur son attitude vis-à-vis du vote parlementaire censé approuver le traité européen, dit de Lisbonne. Ses députés participent au vote à Versailles le 4 février prochain, où ils s'abstiendront. Cela revient à laisser la majorité des parlementaires français adopter le nouveau traité européen, et donc accepter le choix de Sarkozy de faire accepter par le Congrès (Sénat et Assemblée réunis) plutôt que de revenir devant les électeurs qui l'ont refusé en 2005.

Mélenchon, qui avait fait campagne pour le non au référendum de 2005, avait prétendu que les parlementaires de gauche pouvaient « obtenir un référendum ». Ayrault, lui, avait déclaré que les députés du PS voulant un référendum sur ce traité boycotteraient la réunion de Versailles afin de

« ne pas cautionner la ratification par la voie parlementaire ». Autour de Fabius et d'Emmanueli, on souhaitait par contre se rendre à Versailles pour voter non. Quant aux autres, la majorité favorable au traité, ils se disaient au mieux pour un nouveau référendum. Toutes ces paroles se sont maintenant envolées et les députés socialistes sont d'accord pour aller à Versailles, et s'abstenir, une fort vieille façon de faire du Parti Socialiste.

À Versailles, il y aura peut-être quelques votes « non » de francs-tireurs socialistes. Mais, pour l'essentiel, la position adoptée conforte les dirigeants socialistes, qui n'ont pas de position différente de la droite et sont partisans de ce nouveau traité.

Celui-ci reprend l'essentiel du contenu du traité constitutionnel (« 90 % », disent les autres dirigeants européens), rejeté en 2005, c'est-à-dire ce

dont les dirigeants des plus grands pays européens ont besoin pour imposer leurs orientations, sans que les nouveaux entrants ou les États-membres de taille moyenne puissent les contrecarrer.

Et, à droite comme au Parti Socialiste, ils ne sont pas mécontents que, dans la configuration actuelle, les électeurs n'aient pas une seconde occasion de rejeter ce traité par référendum. Et si cela revient à piétiner l'avis de millions d'électeurs qui avaient déjà dit non, ce n'est pas pour eux un gros problème.

Le nouveau traité sera donc probablement adopté et l'Union européenne dont il est question, l'Europe des marchandises et des capitaux, pourra fonctionner comme ses grands groupes industriels et financiers le souhaitent. Quant à faire de l'Union européenne une véritable Europe des peuples, il faudrait commencer par en éliminer le principal obstacle qui est justement la dictature de ces grands groupes industriels et financiers.

Jacques FONTENOY

Le prochain CERCLE LÉON TROTSKY
aura pour sujet :

Israël - Palestine

Comment l'impérialisme, en transformant un peuple en geôlier d'un autre, a poussé les deux dans une impasse tragique

Vendredi 1^{er} février à 20h 30
Théâtre de la Mutualité

24, rue Saint-Victor - Paris 5^e
(Métro : Maubert-Mutualité)
Participation aux frais : 3 euros

Au sommaire de **Lutte de Classe n° 109**

(décembre 2007-janvier 2008)

Textes du 37^e congrès de Lutte Ouvrière

Prix : 1,50 euro
Envoi contre quatre timbres à 0,54 euro

LUTTE OUVRIÈRE

(Union Communiste (Trotskyte)
membre de l'Union Communiste Internationaliste)

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

Lutte Ouvrière sur Internet :
www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Téléphone : 01 48 10 86 20
Télécopie : 01 48 10 86 26

Soutenez-nous financièrement

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : « Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière » et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Adresser toute correspondance à : LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Quand modernisation signifie régression



À entendre les commentaires des organisations patronales et du gouvernement, les négociations entre organisations patronales et syndicats de salariés sur la « modernisation du marché du travail », qui se sont terminées vendredi 11 janvier, auraient abouti à un texte qui serait bénéfique pour tout le monde. Il apporterait plus de flexibilité aux entreprises, et plus de sécurité aux travailleurs. C'est évidemment faux.

Le point capital de ce texte, c'est d'accéder aux demandes du patronat, qui réclamait depuis longtemps, à côté de la démission et du licenciement, une nouvelle modalité de rupture du contrat de travail, la rupture à l'amiable. Prétendre qu'un salarié isolé peut négocier sur un pied d'égalité avec son employeur est déjà une escroquerie. La seule protection du salarié, avec cet accord, serait que celui-ci devrait être soumis au directeur départemental du Travail... dont le silence vaudra acceptation. Mais comme un fonctionnaire aura été censé prendre une décision, le seul recours du salarié, s'il veut ensuite contester la rupture de son contrat de travail, sera le tribunal administratif. Et ce n'est que si ce dernier tranche dans un sens favorable au salarié (ce qui peut prendre facilement deux ans) que celui-ci pourra se tourner vers un tribunal de prud'hommes, où l'affaire pourra encore traîner quelques années. Dans les faits, cette rupture soi-disant négociée sera donc le plus souvent sans recours possible.

Ce texte prévoit aussi de demander aux pouvoirs publics de plafonner les indemnités accordées par les tribunaux pour licenciement abusif, c'est-à-dire que, quel que soit le caractère délictueux du comportement d'un employeur, il ne puisse pas être condamné à verser plus que ce plafond.

Autre avantage pour le patronat : des périodes d'essai plus longues, qui pourront atteindre deux mois pour les employés et les ouvriers, seraient de trois mois pour les techniciens et les agents de maîtrise, et pourraient, surtout, être renouvelables.

Quant à ce que les salariés pourraient retirer d'un tel accord, c'est beaucoup moins évident. Le quotidien économique *Les Échos*, qui n'a pas la réputation d'être un adversaire du patronat, écrit que « les contreparties en termes de sécurisation des salariés sont, dans certains cas, plutôt abstraites » et que « les mesures les plus coûteuses » (pour le patronat) sont « reportées à plus tard ».

Tous les médias commentent ce texte comme s'il était définitivement adopté. Le gouvernement dit que, si les syndicats n'acceptent pas, il passera par la loi, ce qui est un chantage pur et simple. La CGT a annoncé, à juste titre, qu'elle ne le signerait pas. La CFTC et FO ont d'ores et déjà décidé de signer. La CFDT n'a pas encore décidé officiellement mais est manifestement prête à donner son accord, sous le prétexte qu'un mauvais texte serait préférable à un très mauvais. C'est ainsi que son secrétaire général, François Chérèque, a justifié d'avance son approbation en déclarant : « S'il n'y a pas trois syndicats qui signent, on sait que le gouvernement fera ce qu'il veut. »

Évidemment que le gouvernement est prêt à faire des cadeaux au patronat ! Il ne fait que cela. Mais laisser croire que des conversations autour du tapis vert avec ce même patronat pourraient aboutir à un accord avantageux pour les travailleurs, c'est se moquer de ceux-ci. Le vrai problème aujourd'hui, ce n'est pas la « modernisation » du marché du travail, c'est celui de la répartition des richesses produites. Depuis des années, la part du patronat ne cesse d'augmenter, et celle des salariés de diminuer. Il n'y a pas sur ce plan d'intérêts communs entre patrons et travailleurs. Et le rôle des confédérations syndicales, ce devrait être de préparer le monde du travail à la contre-offensive nécessaire pour enrayer la régression sociale qu'on veut nous imposer au nom d'une prétendue « modernisation », et pas d'accepter celle-ci sous prétexte que ce pourrait être pire.

Mais il appartient aussi aux travailleurs de se faire entendre des syndicats.

Arlette LAGUILLER

• 35 heures

Comment les remettre en cause en prétendant les conserver

Sarkozy n'est pas à un retournement verbal près. Il peut dire une chose le mardi, et dire ou faire dire par ses porte-parole le contraire le mercredi. Et à chaque fois avec le même aplomb.

Lors de sa conférence de presse du mardi 8 janvier, à un journaliste qui lui demandait s'il souhaitait que l'année 2008 marque la fin des 35 heures, il répondait « Pour dire les choses comme je le sens, oui. » Et tous, dans sa cour et dans sa basse-cour, c'est-à-dire dans les milieux de droite, s'en réjouissaient déjà bruyamment. Le lendemain, volte-face : membres du gouvernement et des cabinets, porte-parole et porte-

plume de tout poil se répandaient en expliquant qu'on avait mal compris les propos présidentiels et qu'il n'était pas question de supprimer ces 35 heures en tant que durée légale du travail.

C'est que, si cette durée légale disparaissait, toute la propagande du gouvernement sur le thème « travailler plus pour gagner plus » en faisant des heures supplémentaires s'effondrerait, car cela signifie-

rait la fin de la notion même d'heure supplémentaire.

En revanche Sarkozy et son gouvernement n'ont nullement abandonné leur projet de déréglementation de la durée du travail. Elle peut tout à fait se faire en conservant les 35 heures comme base légale de la durée hebdomadaire de travail, c'est-à-dire en considérant celle-ci comme une limite purement symbolique. Sarkozy s'en est expliqué en déclarant, deux jours après sa conférence de presse : « Je veux que l'on aille beaucoup plus loin dans la réforme des 35 heures. Je veux

qu'on libère les entreprises du carcan des règles qui freinent ou empêchent le recours aux heures supplémentaires... qui empêchent ceux qui veulent travailler plus de pouvoir le faire. » En réalité, ce prétendu carcan est plus formel que réel pour les patrons, qui disposent déjà de multiples possibilités leur permettant de disposer de leurs salariés avec une large flexibilité. Mais en fait, ce que vise le gouvernement, ce n'est pas seulement de permettre aux patrons, petits, moyens ou grands de disposer de leurs salariés avec encore plus de sou-

plesse en ce qui concerne les horaires. C'est aussi de pouvoir le faire avec le maximum d'élasticité en ce qui concerne la rémunération des heures supplémentaires, qui pourrait fort bien, à l'avenir, être négociée par branche, par région, voire par entreprise.

Quand Sarkozy varie, bien fol est qui s'y fie. Derrière les contradictions savamment calculées du personnage il y a une volonté constante de déblayer le terrain en faveur du patronat.

Jean-Pierre VIAL

• Pouvoir d'achat

La riposte est nécessaire

Plusieurs actions syndicales ont été annoncées dans les semaines à venir concernant la question du pouvoir d'achat.

La hausse des prix de l'essence, des loyers et de l'ensemble des biens de consommation remet en effet au premier plan la question du pouvoir d'achat et des salaires.

Les déclarations de Sarkozy, qui après avoir distribué près de 15 milliards d'euros d'avantages fiscaux supplémentaires aux plus riches prétend que les caisses sont vides, ont de quoi choquer, et elles choquent les milieux populaires.

Le bavardage sur le « travailler plus pour gagner plus » n'a pas attendu six mois pour montrer qu'il n'était rien d'autre qu'un slogan cynique

et réactionnaire.

Alors que faire ? Les travailleurs n'ont aucune raison de se laisser endormir par la propagande gouvernementale. Les caisses de l'État ne sont pas vides et celles du patronat encore moins car, si les prix augmentent mais pas les salaires, la différence va bien quelque part.

Il suffit d'observer pour 2007 les bénéfices de Total et l'augmentation des recettes de la TVA sur l'essence pour voir que la flambée du prix du pétrole n'a pas fait que des malheureux.

Alors, oui, il faut imposer

au patronat de rogner sur ses bénéfices pour augmenter les salaires dans le privé comme dans le public.

Les syndicats de fonctionnaires appellent le 24 janvier à une grève de 24 heures sur la question des salaires. Le ministre du Budget, Eric Woerth, n'a effectivement annoncé aucune revalorisation du point d'indice.

Par ailleurs, la CGT a appelé les autres syndicats à « construire une mobilisation interprofessionnelle » début février pour obtenir « la revalorisation des salaires et des pensions ».

Il faut ajouter que, le 22 janvier, les travailleurs des transports et de l'énergie sont

appelés à une grève nationale concernant les réformes des retraites et le fret.

On peut regretter la dispersion de ces appels, qui n'est sans doute justement pas la meilleure façon de « construire le mouvement interprofessionnel ».

Mais c'est en s'en saisissant et en participant de la façon la

plus large à ces journées que les travailleurs montreront qu'ils souhaitent une véritable offensive, seule capable d'inspirer une crainte salutaire au patronat et de stopper la chute du niveau de vie des familles ouvrières.

Christian BERNAC

Avis de tempête sur les prix

Les prix à la consommation ont flambé en 2007, particulièrement au quatrième trimestre. Les statistiques confirment ce que des millions de personnes ont constaté quotidiennement.

L'Insee vient en effet de rendre publique la progression des prix en décembre 2007, en augmentation de 2,6 % par rapport à décembre 2006. Là aussi, quiconque fait ses courses régulièrement l'aura détecté sans peine, l'alimentation tire les prix vers le haut : +3,1 % en un an, sans même inclure les produits frais. En la matière, ce sont les œufs qui tiennent la vedette, avec une hausse annuelle de 11,3 % ; la viande et la volaille ne sont pas en reste, pas plus que les produits laitiers, +4 % en décembre, +7 % sur l'année. La hausse du prix des matières premières aurait, de son côté, provoqué l'augmentation du café et des produits à base de chocolat, sans compter celle des produits à base de céréales.

Évidemment, le prix de l'énergie s'est envolé : outre leur impact sur les prix de l'alimentation, les prix des carburants, du diesel, du gaz et du fioul, ont grimpé de 15 à 28 % en un an.

Mais l'année 2008 ne semble pas inverser la tendance et, d'après une étude récente de TNS-Sofres, 87 % des chefs d'entreprises agroalimentaires

interrogés comptent répercuter sur leurs tarifs les hausses qu'ils ont subies ces derniers mois. On les croit aisément... Michel-Édouard Leclerc envisage lui-même une hausse de 4 % des produits de grande consommation.

le faire en 2008 : les profits inouïs accumulés par les entreprises du CAC 40, par les groupes financiers, existent bel et bien. Ils s'enorgueillissent souvent de taux de hausse à deux, voire à trois chiffres. Il faut prendre sur toute cette



Tous s'accordent donc à prédire une inflation supérieure aux modestes prévisions de la ministre de l'Économie.

La conclusion s'impose, pour tous ceux dont le pouvoir d'achat, bloqué depuis des années, s'est encore dégradé en 2007 et promet de continuer à

richesse, car il n'y a aucune raison pour que les salaires, les pensions et retraites, les minima sociaux n'augmentent pas de façon à rattraper largement le retard accumulé. Il est urgent de l'imposer.

Viviane LAFFONT

• Suppression de la publicité télévisée

Toujours plus pour Bouygues

En présentant ses vœux à la presse, mardi 8 janvier, Sarkozy a annoncé qu'il souhaitait « réfléchir à la suppression totale de la publicité sur les chaînes publiques ». Mais jeudi 10 janvier la ministre de la Culture a précisé qu'un projet de loi, déposé après les élections municipales, pourrait être voté avant l'été et appliqué dès le 1^{er} janvier 2009...

En guise de vœux, c'est donc un très beau cadeau de Sarkozy à son ami Martin Bouygues, PDG de TF1, la première chaîne de télévision française, en termes d'audience (30,7 %), mais aussi en termes de marché publicitaire (54 %). La Bourse ne s'y est d'ailleurs pas trompée, puisque l'action de TF1 a grimpé de près de 9 %, suivie par celle de M6, l'autre grande chaîne privée, ces deux chaînes espérant bien mettre la main sur le pactole de 840 millions d'euros que représentent les 3 heures 19 minutes de publicité quotidienne diffusées actuellement sur France 2, 3, 4, 5 et France Ô.

Sarkozy prétend que son souci serait de faire des chaînes publiques des chaînes de qualité. Et en effet l'invasion des écrans de télévision par la publicité est une plaie, et on ne pourrait donc qu'approuver cette mesure. Mais qui dit qualité dit aussi moyens, et les chaînes publiques devront bien compenser la perte de ces recettes publicitaires qui représentent près de 30 % de leur financement, la redevance rapportant elle plus de 64 %.

La ministre de la Culture ayant cité l'exemple de la chaîne publique anglaise, la BBC, qui ne passe pas de publicité mais dont la rede-

vance est de 190 euros par an, contre 120 en France, certains ont évoqué une augmentation de celle-ci. L'idée de taxer les utilisateurs de téléphones portables et d'Internet a aussi été avancée...

D'une façon ou d'une autre, ce serait donc aux utilisateurs de payer le cadeau fait à Bouygues. Quant à TF1 et M6, le gouvernement se contente d'évoquer une taxation accrue de leurs recettes supplémentaires, mais qui ne serait évidemment que partielle.

Quant à faire que la télévision publique soit vraiment de qualité, le problème ne serait pas seulement de supprimer des spots publicitaires, mais de donner à ces chaînes publiques les moyens de jouer pleinement leur rôle d'information et de culture, sans le recours aux capitaux ou aux marchés publicitaires privés. Malheureusement, il n'est pas question de leur donner de tels moyens. En revanche Bouygues en aura encore plus pour développer une télévision commerciale, adepte des reality-shows et autres spectacles débilissants, entrecoupés à toute heure de spots publicitaires dont la majorité ne le sont pas moins.

Cédric DUVAL

• La « flexisécurité »

Un cheval de flexibilité pour le patronat, une alouette de sécurité pour les travailleurs

Il semble que l'accord sur la « modernisation du marché du travail », applaudi par le patronat et son chœur politique et médiatique, sera signé par toutes les confédérations syndicales, sauf la CGT. Il est présenté comme le résultat d'une négociation dans laquelle chacun, représentants des patrons et représentants des travailleurs, aurait concédé quelque chose. On aurait ainsi échangé la « flexibilité » du marché du travail, c'est-à-dire la plus grande facilité à licencier, contre une plus grande « sécurité » pour les salariés.

Mais en matière d'emploi, la seule sécurité pour les travailleurs serait justement que le droit de licencier soit restreint, et même carrément interdit dans les entreprises qui font des profits. Tout ce qui facilite les licenciements augmentant par définition l'insécurité des salariés, les concessions réciproques en la matière n'ont pas de sens.

Outre une nouvelle forme de contrat précaire et l'allongement de la période d'essai, les patrons ont surtout obtenu la « rupture à l'amiable » du contrat de travail. Il s'agit en fait de la possibilité de licencier sans que les travailleurs puissent avoir recours aux Prud'hommes, ou très difficilement. Naturellement, il y faudra l'accord du salarié. Mais ce dernier aura à choisir entre le licenciement avec sa signature et une petite indemnité, ou bien le licenciement sans sa signature et un dossier aux Prud'hommes, toujours long et au résultat incertain. Plus le travailleur sera isolé, l'entreprise petite, le patron pressant, le syndicat et le tribunal de prud'hommes lointains, plus cela ressemblera au droit absolu pour

le patron de licencier qui il veut, quand il veut.

En contrepartie, les indemnités de licenciement seraient doublées, a-t-on entendu dire. Mais c'est faux. Aujourd'hui, l'indemnité de licenciement pour « motif personnel » est de 10 % du salaire mensuel pour un travailleur ayant entre deux et dix ans d'ancienneté, majoré d'un quinzième de mois au-delà de dix ans. Elle représente le double, soit 20 % du salaire mensuel par année de présence, plus deux quinzièmes au-delà de dix ans d'ancienneté, dans le cas d'un licenciement économique. Le nouvel accord instaurerait une prime unique égale à la prime touchée actuellement par les travailleurs victimes d'un plan « social » et versée au bout d'un an de présence au lieu de deux. Autrement dit, cela ne change rien dans le cas, extrêmement majoritaire, des licenciements économiques. Quant à un ouvrier payé au smic licencié « individuellement » au bout de dix ans, il partirait avec deux mois de salaire au lieu d'un,



pour solde de tout compte. Quelle avancée !

Les salariés licenciés conserveraient quelques mois leur droit à la complémentaire santé... que nombre d'entre eux ne peuvent pas se payer alors même qu'ils ont un salaire. Ils conserveraient également leur « droit à la formation », comme si les chômeurs ne s'épuiseraient pas déjà, de stages bidons en formations humiliantes.

Quelques autres mesures sont bien évoquées, comme la meilleure indemnisation des salariés précaires ou bien l'indemnisation des chômeurs de moins de 25 ans, mais leur financement sera « négocié ultérieurement ». Quant à leur application...

Le patronat est donc en train d'obtenir ce qu'il voulait : rendre les travailleurs plus désarmés face à leur employeur, sur le plan légal et individuel. Reste à lui rappeler que, collectivement, ils représentent toujours la même force.

Paul GALOIS

• Police de proximité

Volte-face !

Michèle Alliot-Marie, ministre de l'Intérieur, a présenté un « Plan Sécurité ». Il s'agit en fait de rétablir la « police de proximité », supprimée par Sarkozy alors qu'il était ministre de l'Intérieur de Raffarin. Mais comme le dire serait reconnaître que l'idée de sa suppression n'était pas bonne, tous les ministres concernés se livrent à des contorsions verbales pour expliquer que ce n'est pas la même chose.

Une première expérimentation sera mise en œuvre dans quelques communes de Seine-Saint-Denis (quartier des Francs-Moisins à Saint-Denis, des Bosquets à Clichy-sous-Bois, des 4 000 à La Courneuve), expérimentation très limitée puisque seulement trente policiers seront affectés à cette expérience.

En 2002, Sarkozy avait supprimé la police de proximité qui en principe, en étant plus proche de la population, devait

éviter les bavures et atténuer les tensions. Le futur président de la République draguait alors l'électorat lepéniste en vantant « le tout sécuritaire », « la tolérance zéro », « le tout répressif ». Pour lui, l'ilotage était, déclarait-il, voué à « l'échec », « à la faillite ».

En février 2003, Sarkozy avait encore enfoncé le clou. Il s'en était pris à des policiers d'un commissariat du Mirail, dans la banlieue de Toulouse, coupables

d'avoir renoué le contact avec des jeunes, en organisant entre autres des tournois de rugby. « Vous n'êtes pas des travailleurs sociaux », leur avait-il sèchement répliqué.

Une fois élu, les problèmes dans les quartiers et les banlieues défavorisées n'ont pas diminué, au contraire. On l'a encore vu lors des violents incidents de Villiers-le-Bel ou du quartier du Vert-Bois à Saint-Dizier.

Des policiers connaissant les habitants et connus par eux, s'efforçant de se faire admettre par eux et par les jeunes des quartiers, seraient plus efficaces pour régler les problèmes, désamorcer des conflits avant qu'ils se transforment en affrontements, qu'une escouade de CRS mus-

clés. Faire du chiffre, jouer de la matraque et du flash-ball n'a rien changé à la situation des quartiers et n'a nullement fait reculer les chiffres de la délinquance. C'était prévisible. De l'aveu même du préfet de la Seine-Saint-Denis, la situation s'est encore dégradée dans ce département.

Reste que ce n'est pas le rétablissement, très limité, d'une police de proximité qui suffira à résoudre les problèmes. Il existe de véritables zones d'exclusion sociale en France. La misère et la pauvreté s'y développent. Le chômage peut toucher jusqu'à 40, voire 50 % des plus jeunes. La dégradation des services publics y est catastrophique, les moyens consacrés à l'éducation très inférieurs à ce qu'ils devraient être.

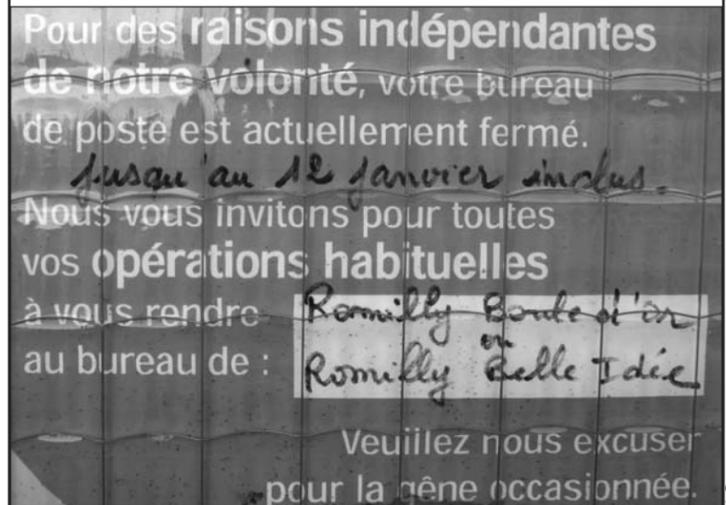
C'est tout cela, cette longue dégradation des conditions de vie et de travail des jeunes des quartiers populaires, le manque de perspectives et d'espoir, qui crée les problèmes, les difficultés et nourrit la délinquance.

Pour inverser cette situation, il faudrait viser à une réelle intégration de la jeunesse des quartiers populaires, en investissant à la hauteur des besoins dans le système scolaire, en créant des emplois publics utiles (ce ne sont pas les besoins qui manquent) qui permettraient de mettre fin au chômage qui frappe les quartiers les plus déshérités. Ni Alliot-Marie ni le reste du gouvernement ne proposent les moyens d'y parvenir.

Stéphane HÉNIN

• La Poste – Crancey (Aube)

On ferme !



Crancey est une petite commune de l'Aube de 840 habitants, située à 8 km de Romilly-sur-Seine.

Début janvier, un écriteau au-dessus de la boîte aux lettres et une affiche sur la porte de la poste de Crancey ont informé les habitants de la fermeture du bureau de poste. Même la levée du courrier est reportée à la

semaine suivante !

Une décision « indépendante de notre volonté » selon l'affiche, mais une technique éprouvée pour préparer la population à la fermeture définitive de ce bureau, après l'annonce préalable de la réduction des horaires d'ouverture. Le bureau de poste le plus proche ne se trouve qu'à 8 km !

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

• Les FARC et ses initiateurs

60 ans de guérilla étrangère au marxisme révolutionnaire

L'agitation de Sarkozy autour de la libération d'Ingrid Betancourt a tourné les projecteurs vers la Colombie et les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Le gouvernement des États-Unis et l'Union européenne considèrent cette « guérilla marxiste » comme une « organisation terroriste » et lui imputent toute la responsabilité de la violence en Colombie. Cette présentation est une falsification éhontée de la réalité historique et politique. La guérilla colombienne trouve son origine il y a 60 ans, en réaction aux répressions sanglantes.

À l'origine des FARC : la terreur d'État

En 1948, le parti libéral veut moderniser le pays par des réformes sociales, notamment agraires, et rencontre le soutien des couches populaires et de la social-démocratie. Cela déplait au parti conservateur, appuyé par les grands propriétaires terriens, et le leader du parti libéral est assassiné. Des émeutes éclatent aussitôt, ouvrant une période de terreur d'État de dix ans appelée « la Violencia », dont le bilan approche les 400 000 morts. Confrontés à la répression militaire, aux assassinats et à la torture, les militants libéraux et communistes (le PC colombien est d'obédience stalinienne) se réfugient dans les campagnes, où ils forment des groupes armés d'autodéfense. En 1958, lorsque les deux partis bourgeois, libéral et conservateur, s'entendent pour gouverner ensemble et que la terreur cesse, seuls les groupes liés au Parti communiste poursuivent la guérilla. Ces groupes gagnent le contrôle de petites zones, comme à Marquetalia, une communauté rurale du centre du pays, où ils décrètent une république indépendante. En 1964, face à la croissance de la guérilla, les USA, échaudés par l'exemple cubain, assistent le gouvernement colombien dans la répression de la république de Marquetalia. La guérilla se réorganise alors en une petite armée paysanne, qui devient les FARC en 1966, sous l'égide du Parti communiste.

En fait, le Parti communiste ne mise pas vraiment sur cette implantation paysanne. Les FARC ne sont qu'une force d'appoint permettant de contrôler les forces d'autodéfense paysannes. Pourtant, il ne cherche pas plus à organiser la classe ouvrière pour la révolution. Le PC préfère se mettre à la remorque des partis démocrates bourgeois, sous prétexte qu'une révolution ouvrière serait impossible dans les pays sous-développés.

Avec la victoire de Castro à Cuba et la radicalisation de la jeunesse étudiante, d'autres groupes, visant à renverser directement le pouvoir, se forment et connaissent un certain recrutement. Pourtant, l'enthousiasme décline dans les années

1970 et le Parti communiste envisage même la démobilisation des FARC en 1975. En 1984, le gouvernement obtient une trêve en échange de mesures d'amnistie. La majorité de la guérilla dépose les armes et se regroupe légalement dans l'Union patriotique (UP). Sur la base d'un programme de réformes modérées, l'UP remporte un petit succès électoral. Mais la trêve est un piège et la répression s'abat. Les militants de l'UP, sortis de la clandestinité, sont pourchassés et assassinés. Les FARC sont alors réactivées et se séparent du Parti communiste en se fixant l'objectif de la prise du pouvoir par les armes. De 2 000 combattants en 1982, elles passent à 8 000 en 1990 et 17 000 en 2000.

Le narcotrafic modifie la nature de la guérilla

C'est dans ces années que la Colombie devient le premier producteur de cocaïne. Après une première opposition de principe, les FARC y voient finalement un nouveau moyen de financement, plus lucratif que l'« impôt révolutionnaire » et les rançons des otages. Ces nouvelles ressources permettent aux FARC de passer à une échelle supérieure.

Rapidement, l'objectif révolutionnaire passe au second plan. L'activité des FARC consiste surtout à garder la main mise sur ses territoires et la production de coca locale. La guérilla apparaît comme un mini appareil d'État, vivant sur le dos des populations paysannes en échange de sa « protection » contre les paramilitaires.

En fait, la violence, sous ses formes les plus barbares, vient avant tout des paramilitaires, financés par les grands propriétaires et les trusts impérialistes, qui contrôlent l'essentiel de trafic de cocaïne vers les États-Unis et l'Europe. Entre 1997 et 2003, ils ont chassé 5 millions de paysans de leur terre au profit des grandes propriétés. Ils sont aussi l'instrument d'une politique sanglante de répression anti-syndicale et l'actuel président Uribe doit une bonne partie de sa carrière à l'essor du narco-paramilitarisme.

Pour autant, si les FARC ne sont pas un simple groupe terroriste, elles n'incarnent pas non plus une perspective pour la paysannerie pauvre et le prolétariat de Colombie. La transformation des FARC en « seigneurs de guerre », au discours plus ou moins radical, révèle l'impasse de la politique de guérilla. Si, face à la répression, le refuge hors des villes a pu être une nécessité, le renoncement à s'implanter dans la classe ouvrière et à lui donner des perspectives révolutionnaires, ne l'était pas. La combativité du mouvement syndical colombien, malgré la répression, en témoigne.

Maurice SPIRZ

Convergences Révolutionnaires n° 55 (janvier-février 2008)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Municipales, le mythe de l'élection et de la gestion démocratique

Articles : Les municipales, une occasion manquée ? - Ce que nous attendons du prochain congrès de la LCR - *En Belgique aussi* : la création d'un nouveau parti d'extrême gauche à l'ordre du jour - *La « modernisation du marché du travail »* : 100 ans en arrière ! - *Le « facteur d'avenir »* à la Poste : travail accru, salaires en baisse - *Colombie* : Les FARC, des stalinien pourchassés par la terreur blanche aux seigneurs de guerre « anti-impérialistes » - Dans le monde, 5 000 femmes assassinées chaque année « pour l'honneur ».

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18

ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19

Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Droits des femmes dans le monde

Un combat d'actualité

Lors d'un colloque organisé à Paris à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Simone de Beauvoir, un prix « Simone de Beauvoir pour la liberté des femmes », a été décerné à deux femmes luttant pour les droits des femmes, l'ancienne députée néerlandaise d'origine éthiopienne Ayaan Hirsi Ali et l'écrivain bengladaise Taslima Nasreen.

Toutes deux ont dû s'exiler à plusieurs reprises pour fuir les menaces de mort dont elles sont l'objet. Plusieurs appels au meurtre ont en effet été lancés contre elles dans les milieux musulmans intégristes, à la suite de leurs prises de position, de leurs déclarations et de leurs écrits mettant en cause les pratiques moyenâgeuses et les violences quotidiennes imposées aux femmes au nom des religions, et en particulier de l'islam.

Ayaan Hirsi Ali, alors élue du Parti populaire libéral et démocrate, de droite, a fait adopter au Parlement néerlandais une loi réprimant la pratique de l'excision. Elle a en outre rédigé un témoignage, accueilli par des menaces de mort, dénonçant les relations hommes-femmes dans la religion musulmane. Elle réside actuellement aux États-Unis.

Taslima Nasreen, Bengladaise d'origine musulmane, exerça d'abord comme médecin gynécologue en hôpital public, au Bangladesh. Son premier roman *Lajja* (La Honte), rédigé en bengali à la suite des conflits interreligieux de décembre 1992, dénonçait l'oppression de la



minorité hindoue dans son pays, décrivait les massacres et combattait le communautarisme sur lit de misère. Menacée, obligée de fuir son pays en 1994, elle s'exila en Europe, aux États-Unis puis, depuis deux ans environ, en Inde, sans cesser, athée, de combattre les religions et leurs intégristes et d'écrire pour la liberté des femmes, surtout. Nombre de ses ouvrages sont interdits au Bangladesh et même en Inde. En mars 2007, la publication d'un de ses ouvrages à Hyderabad, dans le sud de l'Inde, suscita, outre des violences et des manifestations, un appel à sa décapitation au prix de 500 000 roupies (10 000 euros).

Son visa expirant en février 2008, Taslima Nasreen, toujours obligée de se cacher de la haine des intégristes, lance des appels angoissés dans l'indifférence des autorités indiennes, que visiblement son combat dérange.

Viviane LAFFONT

• Sarkozy et la religion

Déjà chanoine, maintenant ayatollah

Cela devient une habitude, le président de la République en voyage a prêté la parole divine, parlant des « grandes religions qui se rassemblent sur (...) les valeurs de tolérance », et même évoquant « le Dieu transcendant qui est dans la pensée et le cœur de chaque homme », etc.

Lorsque Sarkozy aligne ce genre de balivernes à Paris, jouant à la grenouille de bénitier qui veut se faire aussi réactionnaire qu'un président américain, cela prête à sourire. Lorsqu'il les répète au Vatican où il a été fait chanoine, ajoutant qu'un curé vaut mieux qu'un instituteur pour éclairer les enfants, on regrette le temps où des « bouffeurs de curé » lui auraient vertement rappelé l'Inquisi-

tion et la Saint-Barthélémy.

Mais cette fois-ci c'est carrément devant l'Assemblée consultative du royaume d'Arabie saoudite que Sarkozy est allé parler de la religion, garante de paix et de moralité publique d'après lui. On peut dire qu'il prêchait des convaincus. Ce pays est régi par la loi religieuse la plus stricte, c'est-à-dire la plus odieuse. Cela va de la lapidation des femmes adultères à l'amputation des voleurs, de la minorité à vie des femmes à la condamnation à mort pour homosexualité. Ce discours de Sarkozy encensant la religion, prononcé dans cet endroit, devant ces dirigeants politiques et religieux, était un soutien direct à la barbarie.

Paul GALOIS

• Éducation nationale

Les petits cadeaux n'entretiennent pas nécessairement l'amitié

Le ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, a discrètement versé une petite prime de Noël aux 11 000 directeurs de collèges et lycées, ainsi qu'à leurs adjoints. Le cadeau, 750 euros pour les premiers, la moitié seulement pour les seconds – qui, faut-il croire, travaillent deux fois moins... – serait destiné à les récompenser de leur présence, et du fait qu'ils auraient été selon lui très exposés lors des mouvements de grève d'élèves dans le sillage du mouvement étudiant contre la réforme Pécresse.

Devant les protestations syndicales s'étonnant de cette discrimination, les autres salariés de ces établissements n'ayant pas bénéficié de telles largesses, le ministre a justifié qu'un proviseur « *ça travaille énormément, c'est pris toute la journée, et donc c'est normal que pour eux on ait créé cette prime* ». Darcos ignore sans doute que les agents de service, payés en bas de l'échelle, les personnels d'administration et de gestion, sans parler des surveillants et des enseignants,

JOYEUX NOËL À TOUS
~~CERTAINS~~

PRIME DE NOËL À L'ÉDUCATION NATIONALE

CHEFS D'ÉTABLISSEMENT DU 2ND DEGRÉ

750€

ADJOINTS AUX CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

375€

LES AUTRES

0€

(EN TRAVAILLANT PLUS???)

Coût de la mesure: 1/4 des crédits prévus au budget 2008 pour la revalorisation de l'ensemble des enseignants



contribuent également quelque peu au fonctionnement des établissements... et que leur salaire, comme celui des millions d'autres travailleurs de la fonction publique, est bloqué depuis des années. Ils n'ont qu'à faire des heures supplémentaires, rétorque insolemment le ministre, le même qui a entériné des milliers de suppressions de postes.

Il est vrai que lâcher quelques miettes aux uns est

moins coûteux qu'éponger les 6 % de rattrapage du pouvoir d'achat que réclament l'ensemble des salariés du secteur public, et pas seulement dans l'Éducation nationale. Moins coûteux, mais pas nécessairement plus habile.

Souhaitons que la journée de grève du 24 janvier le rappelle à Darcos et à ses collègues ministres.

Viviane LAFFONT

La scolarisation des 2 ans en recul constant

La scolarisation des enfants à partir de 2 ans, pour les parents qui le souhaitent ne cesse de reculer. Alors qu'un tiers des enfants de 2 ans étaient inscrits à l'école maternelle en 1980, ils ne sont plus qu'un cinquième à l'être aujourd'hui.

Certaines municipalités rechignent à mettre à disposition de cette scolarisation les locaux et le personnel municipal d'aide aux enseignants de maternelle, tâches qui relèvent pourtant des communes. Mais même lorsque les municipalités sont favorables à cette scolarisation, ce sont les Inspections académiques, c'est-à-dire l'Éducation nationale, qui refusent de nommer les enseignants nécessaires.

Selon les milieux sociaux, la possibilité pour les enfants d'être accueillis à l'école maternelle dès l'âge de 2 ans n'a pas la

même importance. Pour les enfants de familles culturellement défavorisées elle est décisive, car elle permet l'acquisition rapide du maximum de vocabulaire et la maîtrise du langage, qui sont les bases nécessaires au développement intellectuel et scolaire de l'enfant. L'école maternelle constitue alors pour eux le seul milieu qui permette cette acquisition par le travail en petits groupes, ce qui exige dans ces écoles bien plus de maîtres qu'il n'y en a actuellement.

La politique du gouvernement ne va pas dans ce sens. Cela aura pour conséquence l'accroissement, au départ, des inégalités culturelles, donc des difficultés scolaires plus grandes pour les enfants issus de milieux déjà défavorisés.

Michel ROCCO

• Collège Robert-Doisneau – Paris 20^e

Un début d'année mobilisé

Quatre collègues en contrat d'avenir et contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE) travaillent au collège Robert-Doisneau, classé ZEP-Sensible, pour des salaires de 600 à 800 euros. L'une d'elles a enchaîné, depuis douze ans, les contrats précaires (CES, CEC, CA...) créés par des gouvernements de droite comme de gauche. Ces collègues s'occupent de la saisie des absences, des relations avec les familles, en particulier les familles immigrées...

En novembre dernier, nous nous sommes mobilisés pour qu'elles conservent leur emploi et restent dans notre établissement. Des pétitions ont circulé, très largement signées par tout le personnel et une grève d'une journée a eu lieu à la rentrée de janvier pour protester contre la

fin du contrat de l'une d'elles, veuve et mère de deux enfants. La grève a été très suivie, car nous ne pouvons nous passer de ces collègues qui aident les conseillers principaux d'éducation (CPE). Les deux précédents CPE, qui accumulaient les heures supplémentaires, ont craqué et leur absence a engendré une pagaille monstre, un absentéisme chronique de certains élèves... Le rectorat répond pour l'instant qu'il a la consigne de supprimer la moitié des contrats précaires et que nous devrions nous estimer heureux de conserver encore trois postes sur quatre. Heureux, certainement pas, et le rectorat risque de s'en rendre compte.

Correspondant LO

• Une heure de sport en plus par semaine dans le primaire ?

Carton jaune pour Darcos

Les écoliers du primaire feront tous une heure de sport en plus par semaine, dès la rentrée de septembre, avait annoncé Darcos lors de sa conférence de rentrée. Les horaires de l'enseignement sportif devaient donc passer de trois à quatre heures hebdomadaires, en attendant d'être doublées.

Or, alors que l'on approche de la moitié de l'année scolaire, rien n'a changé, et pour cause. Car, pour arriver même à cet objectif limité, il faut des moyens supplémentaires, et pas seulement en enseignants. Dans beaucoup d'écoles primaires de villages ou de petites agglomérations, les cours de récréation sont bien souvent inadéquates à la pratique du sport : trop petites, sol en pente, arbres, etc., et les préaux n'offrent pas non plus suffisamment de place. Dans les villes plus grandes où il

existe des équipements collectifs, ceux-ci sont déjà insuffisants pour permettre d'assurer toutes les heures d'éducation physique et sportive (EPS) que les élèves devraient faire. En outre, l'occupation des gymnases ou des piscines, répartie entre tous les établissements de la localité, primaires comme secondaires, a été établie bien avant la rentrée, et non sans mal vu la pénurie.

Aucun équipement nouveau

n'a été construit pour permettre aux élèves une plus grande pratique du sport ; les enseignants du primaire n'ont reçu aucune formation supplémentaire et les postes de professeurs d'EPS sont en baisse, plus encore que ceux des autres disciplines. Alors le sport, à l'école, il consiste plutôt à savoir quand et comment les élèves vont pouvoir en faire !

Marianne LAMIRAL

Cachez ce manuel que je ne saurais voir...

Xavier Darcos a décidé de lancer un audit sur les manuels et les programmes d'économie.

Les patrons critiquent depuis un moment la vision, selon eux négative, que les manuels d'économie donnent de l'entreprise et Rocard,

chargé de mission par Darcos, l'a confirmé : cet enseignement est « *responsable du blocage du dialogue social dans notre pays* ». Pour preuve, *Le Figaro* a relevé dans des manuels des phrases telles que : « *Les responsables économiques (...) continuent d'affirmer*

que les avancées de la troisième révolution industrielle auront des effets positifs (...) mais cette théorie (...) est une piètre consolation pour la masse croissante des travailleurs réduits au chômage et au sous-emploi. » C'est en effet criant... de vérité !

Il est difficile de croire que

des manuels, qu'on a du mal à imaginer comme sulfureux, susciteraient un tel émoi. Mais que ne ferait-on pas pour flatter un électoralat réactionnaire persuadé qu'il faut mettre au pas des enseignants soixante-huitards ?

Sylvie MARÉCHAL

• Libération de deux otages en Colombie

Une brèche vers de nouvelles négociations ?

La médiation du président vénézuélien Hugo Chavez, après bien des rebondissements, a abouti, jeudi 10 janvier à la libération de deux otages retenues par les guérilleros colombiens des FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie), une façon comme une autre pour ceux-ci de jeter une pierre dans le jardin du président colombien Uribe qui avait tout fait pour saboter la médiation de Chavez et même cette libération.

Fort de ce succès, Chavez plaide le lendemain pour que les deux guérillas de Colombie, les FARC et l'ELN plus minoritaire, soient retirées des listes des organisations terroristes établies aussi bien par les États-Unis que par l'Union européenne. « Il faut leur accorder une reconnaissance, ce sont des forces insurgées qui ont un projet politique », a-t-il expliqué.

En effet, les FARC existent depuis 1964, mais c'est seulement depuis le 11 septembre 2001 que les États-Unis les ont

inscrites sur la liste des organisations terroristes, ce qui justifie toutes les répressions contre elles et surtout bloque tout règlement politique. Étiquetées « terroristes », les FARC se retrouvent logées à la même enseigne que l'étaient dans le passé les nationalistes de l'IRA irlandaise ou du FLN algérien, pour ne pas remonter aux résistants français de la Seconde Guerre mondiale...

C'est aussi une façon de leur dénier le droit de s'opposer, les armes à la main, aux grands propriétaires terriens, aux narco-trafiquants, aux milices d'extrême droite, ce qu'elles font depuis plus de quarante ans. Car le combat des FARC, quelles que soit ses limites sociales et ses dérives, s'inscrit dans la tradition des luttes qui ont opposé à plusieurs reprises, au cours du 20^e siècle, les grands propriétaires terriens aux paysans pauvres, les possédants aux plus déshérités.

L'armée colombienne, les milices paramilitaires d'extrême droite et les mercenaires envoyés

de Washington n'ont pas cessé de les réprimer. Il s'était trouvé en 1985 un président colombien pour accepter la réinsertion des FARC dans la vie politique traditionnelle. Sous le nom d'Union patriotique, ses militants avaient participé à des élections. Un an après, un autre président les interdisait de nouveau, ce qui s'accompagna d'une série d'assassinats commis par les paramilitaires. Ceux-ci tuèrent trois mille membres de l'Union patriotique, dont deux candidats à la présidence de la République et plusieurs centaines d'élus et de cadres. Si quelqu'un mérite l'étiquette de « terroriste » en Colombie, ce sont les paramilitaires qui ont assumé toutes les basses besognes des possédants et des gouvernants depuis des dizaines d'années.

La demande de Chavez a été rejetée par le gouvernement colombien. Elle a pourtant été saluée par une des otages, Consuelo Gonzalez, qui tout en désavouant le caractère inhumain des

prises d'otages a aussi estimé que « toute action permettant d'avancer dans la recherche de la paix et de l'échange humanitaire est valable ».

Chavez est revenu à la charge dimanche 13 janvier, en exprimant le souhait de rencontrer le chef des FARC, Manuel Marulanda, si le gouvernement colombien l'y autorise, pour lui dire son opposition aux prises d'otages et son rejet de la voie armée, tout en ajoutant en direction de Washington et du gouvernement colombien que « ce problème n'a pas de solution militaire. La seule solution, c'est la voie politique ». En effet, c'est celle qui, après des années de guerre, a conduit autrefois les autorités françaises à négocier finalement avec les « terroristes » du FLN algérien ou les autorités britanniques avec les « terroristes » de l'IRA, à partir du moment où elles estimaient qu'un règlement politique, et donc un compromis, devenait leur intérêt.

Jacques FONTENOY

• Iran - Usa

Provocations iraniennes... ou américaines

Dimanche 6 janvier, un incident naval a opposé trois navires américains et cinq vedettes iraniennes dans le détroit d'Ormuz, aux confins de l'Iran et de la péninsule arabique.

D'après Téhéran les vedettes iraniennes se seraient approchées des navires US pour lire leur immatriculation et leur demander les raisons de leur présence dans cette zone. D'après les Américains, les Iraniens auraient été provocants, un responsable du Pentagone expliquant, une vidéo à l'appui, que les Iraniens venus à moins de 200 mètres des navires US, auraient menacé, par radio, de les couler : « Je vais vous attaquer, vous allez exploser dans deux minutes. » Quant à George Bush, il a immédiatement grossi l'incident, en se disant prêt à utiliser « tous les moyens pour défendre l'Amérique et les amis de l'Amérique ».

Mais la presse américaine révèle maintenant que la vidéo présentée par le Pentagone serait un montage entre des images et une bande son dont rien ne per-



Un des porte-avions américains (nucléaire !) patrouillant dans le Golfe.

met de penser qu'elle correspond aux soi-disant menaces verbales proférées depuis les vedettes iraniennes. De plus, à voir les minuscules vedettes iraniennes, au contact des mastodontes américains, un croiseur, un destroyer et une frégate, on se demande bien qui pouvait couler qui ?

Dans le domaine des provocations navales, l'impérialisme américain a une déjà longue tra-

dition. Ainsi, en août 1964, un prétendu incident survenu dans le golfe du Tonkin (dont on apprit par la suite qu'il avait été totalement inventé) entre des vedettes nord-vietnamiennes et deux destroyers américains avait été le signal du début des bombardements massifs de l'aviation américaine sur le Nord-Vietnam. L'incident du détroit d'Ormuz débouchera-t-il sur une situation

comparable ? En tout cas, en faisant patrouiller une flotte puissante et armée jusqu'aux dents aux limites des eaux territoriales de plusieurs pays, l'impérialisme américain assume résolument le risque de tels incidents, quitte même à les provoquer, ou tout simplement à les inventer en cas de besoin.

Cédric DUVAL

L'impérialisme français veut sa base dans le Golfe

Le voyage de Sarkozy dans les Émirats Arabes Unis (EAU), le 15 janvier, a abouti à un accord sur l'installation d'une base militaire française permanente à Abou Dhabi.

C'est une première car, comme le dit le chef d'état-major de Sarkozy : « Tout ce que nous avons à l'heure actuelle, c'était l'héritage de notre histoire coloniale. » En effet, jusqu'à présent, l'armée française sévissait de façon permanente, essentiellement au Gabon, au Sénégal, en Côte-d'Ivoire, au Tchad et à Djibouti, où plusieurs milliers d'hommes défendent les intérêts de l'impérialisme français, mais pas encore dans cette région du Golfe.

À Abou Dhabi la nouvelle base, qui devrait être opérationnelle en 2009, comptera 400 à 500 hommes, des troupes terrestres, navales et aériennes. C'est bien sûr au nom de la défense de la paix et de la stabilité que l'accord a été conclu, comme le dit Sarkozy, qui a ajouté : « Dans cette région du monde, il y a beaucoup de choses qui se jouent. »

En effet 40 % du trafic pétrolier mondial passe par le détroit d'Ormuz. Un important gisement gazier sous-marin alimente les rivalités entre le Qatar, qui exploite ce gaz, et l'Iran dont les côtes sont toutes proches. Le souvenir des guerres du Golfe est là pour rappeler que la région est une poudrière permanente. La première des grandes puissances, les États-Unis, y a depuis longtemps des bases militaires, et un récent incident a d'ailleurs opposé navires américains et vedettes iraniennes.

L'Iran est devenu l'ennemi numéro 1 du gouvernement Bush, et il n'y a pas longtemps, Kouchner a évoqué tout simplement l'éventualité de faire la guerre à ce pays. Cet accord pour une base à Abou Dhabi peut donner l'occasion au gouvernement français de jouer son petit rôle dans la région, comme auxiliaire de la politique américaine.

Sylvie MARÉCHAL

• Palestine

Bush cautionne l'apartheid israélien

Avec une désinvolture qui a dû choquer bon nombre de Palestiniens, Bush est arrivé à Ramallah, lors de sa visite en Palestine le 9 janvier, en déclarant tout sourire :

« Vous serez heureux d'apprendre que mon cortège de pas moins de quarante-cinq voitures a pu passer sans avoir à s'arrêter. » Il voulait bien entendu parler des check-points israéliens où les Palestiniens doivent souvent attendre des heures, quand ils ne sont pas purement et simplement refoulés. Si Bush avait parlé de corde dans la maison d'un pendu, il n'aurait pas fait mieux.

En fait, son rapide passage dans la ville où siège l'Autorité palestinienne, présidée par Mahmoud Abbas, a tout au plus servi à Bush d'alibi à une visite totalement consacrée à Israël, vis-à-vis duquel il a réitéré la

reconnaissance de son « caractère juif », une façon de considérer les 20 % de la population palestinienne ayant la nationalité israélienne comme quantité négligeable.

Il y a eu bien sûr quelques phrases sur la nécessité de démanteler les implantations illégales effectuées par des colons israéliens, ou bien encore sur « un traité de paix (qui) sera signé avant que je ne quitte mon poste ». Comment ? Quand ? Par quel miracle ? Bush est resté muet quand il s'est agi de concrétiser des demandes et une promesse maintes fois répétées et jamais réalisées. Non pas que Bush et l'administration américaine n'aient pas de moyens de pression sur le gouvernement israélien, mais ils n'en ont surtout pas la volonté. Et, de ce seul fait, ils ne font que cautionner la politique des gouvernants israéliens, quand ils ne la précèdent pas.

En fait, ce que Bush est venu confirmer en Israël et en Cisjordanie, c'est la politique de toujours vis-à-vis des Palestiniens. Avec des termes qui se veulent positifs pour l'avenir, Bush n'a fait qu'exprimer les volontés israéliennes. « Un accord, a-t-il dit, doit stipuler qu'il y aura une fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967. (...) La question territoriale doit être décidée par les deux parties, mais je crois qu'un accord de paix nécessitera des ajustement agréés à la ligne d'armistice de 1949, pour tenir compte de réalités et assurer que l'État palestinien sera viable et continu. » En clair, les propositions de Bush visent à maintenir les blocs de colonies israéliennes en Cisjordanie, quitte en compensation à donner aux Palestiniens quelques terres désertiques, aujourd'hui habitées par des Arabes israéliens, ce qui permettrait de sur-

croît à Israël de se débarrasser d'une partie de sa population arabe, considérée par beaucoup d'Israéliens comme une « menace démographique » à la nature juive de l'État.

Rien dans les déclarations de Bush, et a fortiori dans celles des dirigeants israéliens, ne peut satisfaire les aspirations des Palestiniens à une vie nationale qui leur soit propre et à laquelle ils aspirent depuis plus d'un demi-siècle. Pour qu'il puisse en être ainsi, il faudrait une évacuation totale des colonies juives et le retour des 500 000 colons dans les frontières de 1967, en bref, la fin de l'occupation. Des occupations, devrait-on plutôt dire : celle qui se fait en Cisjordanie et qui morcelle le territoire en une multitude de cantons séparés les uns des autres, et de ce fait invivables, celle aussi qui se maintient aux frontières de Gaza, emprisonnant la popula-

tion dans ce petit territoire exigu où vivent un million et demi de personnes, sans espoir de pouvoir vivre normalement et sous la menace permanente des armes israéliennes. On l'a encore vu dès mardi 15 janvier, soit une semaine après les discours de Bush, quand l'armée israélienne est intervenue à Gaza, faisant 17 tués et au moins 45 blessés. Le jour même, en Cisjordanie, ce sont des colons israéliens qui ont attaqué des fermiers palestiniens avec l'aide de l'armée : une maison a été brûlée et 3 000 arbres ont été arrachés.

La politique des Bush, Olmert et autres Pérès est aux antipodes des aspirations des Palestiniens. Elle ne peut leur amener que le maintien d'un apartheid que ceux-ci refusent avec courage et obstination.

Georges LATTIER

• Grande-Bretagne

La conversion de Tony Blair ou... la révélation de Wall Street

Lorsque Blair s'est converti au catholicisme, comme il l'avait annoncé de longue date, personne ne s'attendait à ce qu'il fasse vœu de pauvreté.

À l'instar de son nouvel ami Sarkozy, l'ancien Premier ministre travailliste est connu de longue date pour son goût du luxe, sauf que jusqu'à présent il semblait frayer plus avec le milieu des vedettes (Cliff Richards qui l'héberge souvent dans sa villa des Bahamas, Elton John, etc.) que le monde des affaires comme Sarkozy. En tout cas, il est clair que le passage au pouvoir du petit avocat londonien a aiguisé son appétit des hautes sphères et des salaires à six chiffres.

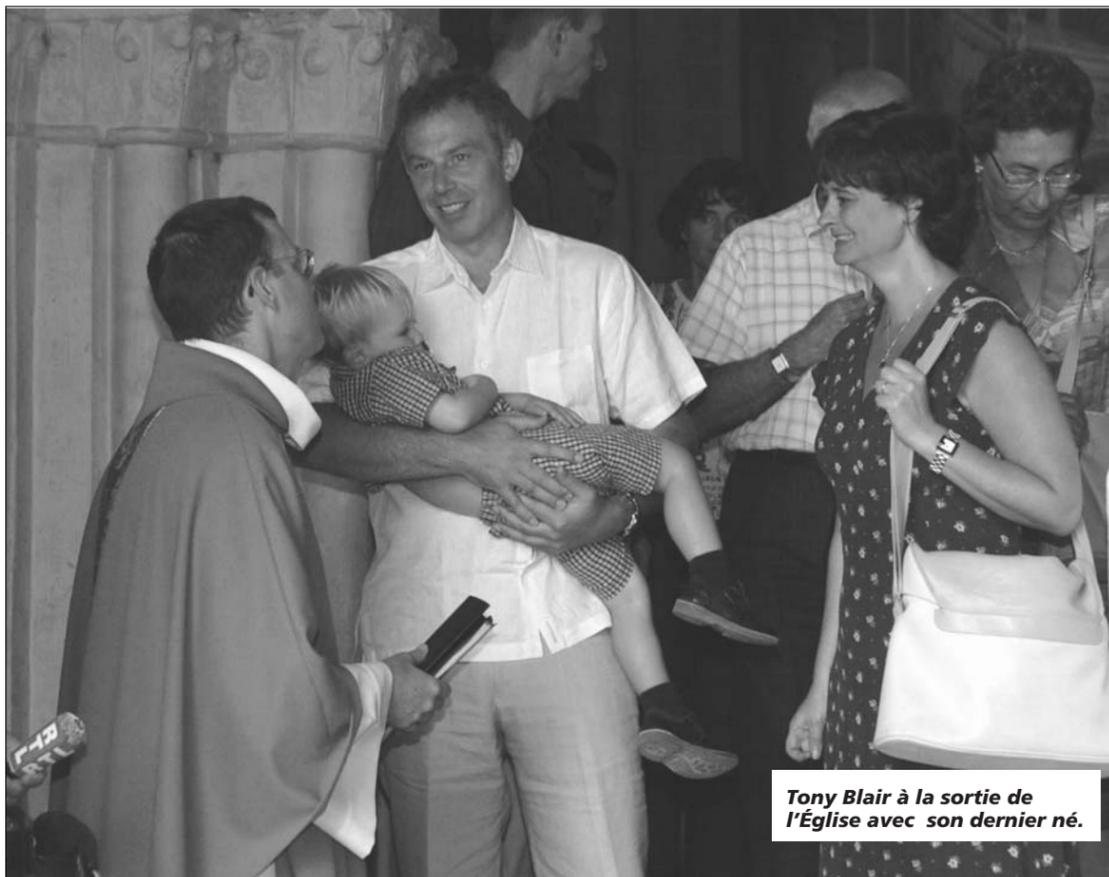
La désignation de Blair comme représentant personnel de Bush au Moyen-Orient, au lendemain de sa démission du gouvernement britannique, tenait de la provocation pure et simple, compte tenu du soutien qu'il avait apporté à Israël lorsque celui-ci a bombardé le Liban. Mais surtout, ce n'était

peut-être pas un poste très rémunérateur.

Donc Blair a cherché des « petits » à-côtés. Des discours, d'abord. Un seul discours en Chine, pour prêcher non pas les vertus de la foi mais celles du capitalisme, lui aurait rapporté la modique somme de 350 000 euros. Une avance sur publication de ses Mémoires par un éditeur américain lui aurait rapporté dix fois plus.

Début janvier, néanmoins, la banque d'affaires américaine JP Morgan, l'un des poids lourds de Wall Street, a annoncé l'embauche de Blair comme « conseiller à temps partiel ». Une indiscretion a révélé que son salaire serait de 3,5 millions d'euros par an. De quoi faciliter le paiement des traites de la maison qu'il a achetée dans un quartier huppé du centre de Londres, peu avant sa démission.

Malgré toutes les couleurs que Blair a déjà fait avaler aux membres du Parti Travailliste, celle-ci a néanmoins du mal à passer. Jusqu'à présent, ce genre de carrière dans les



Tony Blair à la sortie de l'Église avec son dernier né.

hautes sphères du monde des affaires avait été le monopole des ex-Premiers ministres conservateurs. Thatcher avait hanté les réunions patronales de ses discours tout en jouant les consultants chez le fabricant de tabac Phillip Morris. Après elle, John Major avait été directeur pour l'Europe du groupe d'investissement américain Carlyle, tout en siégeant au conseil d'administration du groupe de composants automobiles Mayflower.

Mais jamais on n'avait vu un ancien Premier ministre travailliste prendre un poste dans une

entreprise du grand capital. Tout au plus avaient-ils publié des Mémoires, sans en tirer grand profit, occupé des postes peu payés dans des coopératives et fait des discours mal payés à des réunions liées au mouvement travailliste. Certains, comme Asquith, avaient même connu de sérieux problèmes financiers dans leurs vieux jours.

Non pas, bien sûr, que les Premiers ministres travaillistes d'hier menaient des politiques moins conformes aux intérêts de la bourgeoisie que Blair ne l'a fait lorsqu'il était au pouvoir. Simplement ils ne souhaitaient pas

l'afficher, pas plus que ne le souhaitait le Parti Travailliste lui-même.

Blair, pour sa part, ne craint pas d'afficher ses ambitions carriéristes auprès des hommes du grand capital et, du même coup, d'étaler son mépris pour l'électorat populaire dont les voix lui ont permis de rester dix ans au pouvoir. Cela ne l'empêchera pas de rester au mieux un factotum du capital, aussi méprisé par ses maîtres qu'honni par ceux qu'ils exploitent.

François ROULEAU

• Autriche

Quand les quarante heures peuvent devenir soixante !

En Autriche, le 1^{er} janvier a vu l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi concernant la durée du travail. Cette loi est un véritable scandale, mais cela n'a pas empêché l'unique confédération syndicale (ÖGB) de l'avoir préparée avec les chambres patronales, ni le gouvernement de coalition (les socialistes du SPÖ et le parti conservateur ÖVP gouvernent ensemble) dirigé par le social-démocrate Alfred Gusenbauer de l'avoir fait voter en juillet dernier, ni les députés de ce même parti de l'avoir votée sans hésiter.

Il faut dire qu'il est de tradition en Autriche que des dirigeants syndicaux soient également députés, de gauche mais aussi de droite.

Cette loi, en augmentant considérablement la flexibilité, rend possibles des journées de travail aux horaires déments.

Elle supprime aussi quasiment la notion d'heures supplémentaires et les majorations de salaire qui vont avec. En plus d'avoir des conséquences catastrophiques sur la santé des travailleurs concernés, elle se traduira donc aussi par des baisses de revenus.

En Autriche, la durée légale du travail est de 40 heures par semaine. Cette durée est maintenue dans la nouvelle loi, mais ce calcul sera désormais établi en moyenne annuelle. Du coup, la loi rend possibles des journées de travail de 12 heures, des semaines de 60 heures, et cela pendant... 24 semaines d'affilée ! En fait, cela concerne particulièrement les travailleurs d'industrie, dont les patrons pourront ainsi faire tourner leurs usines 24 heures sur 24 quand ils le souhaiteront, sans même créer une troisième équipe, mais tout simplement en augmentant la journée de

travail de chaque équipe jusqu'à 12 heures par jour !

Il est seulement prévu qu'après 24 semaines à 12 heures par jour cinq jours sur sept, la journée de travail devra redescendre à 10 heures pendant deux semaines avant de pouvoir revenir à 12 heures par jour.

Le ministre chrétien-conservateur de l'Économie et du Travail Martin Bartenstein s'est félicité d'une telle loi. Cela n'a rien d'étonnant de la part d'un homme qui est aussi héritier d'une entreprise pharmaceutique et qui, millionnaire, fait partie des cent personnes les

plus riches en Autriche. Quant au président de l'ÖGB, il a parlé d'accord « gagnant-gagnant », expliquant que c'était cela le « nouveau syndicalisme ».

Cela dit, voter une loi est une chose, l'appliquer en est une autre. Dans ce pays pourtant réputé pour sa « paix sociale » fort profitable aux actionnaires, cette loi est une déclaration de guerre du patronat aux travailleurs. Et il se pourrait bien que ceux-ci répondent comme il se doit à cette menace d'une aggravation considérable de leurs conditions de travail.

Éric TOLIAN

• Cheminots allemands

Le bilan de la lutte des agents de conduite

En Allemagne, la direction du Syndicat des conducteurs de locomotives (GDL) a décidé, le 13 janvier, d'accepter les propositions faites la veille par la direction de la Deutsche Bahn (DB) dans le conflit qui dure depuis dix mois avec celle-ci, conflit qui a donné lieu à six grèves depuis l'été 2007, la dernière ayant duré du 14 novembre au 17 novembre

L'accord signé en juillet dernier par les syndicats majoritaires chez les cheminots prévoyait une augmentation de 4,5 % au 1^{er} janvier 2008 et une prime de 600 euros.

Mais, après ces mois de conflits avec la Deutsche Bahn, les agents de conduite ont obtenu 11 % d'augmentation de salaire sur l'année 2008 (dont 8 % au 1^{er} mars et 3 % en septembre). Avec en plus une prime unique de 800 euros en guise de rattrapage depuis juillet dernier. Enfin ils ont obtenu, à partir de février 2009, une petite diminution de leur temps de travail, qui passera alors de 41 à 40 heures hebdomadaires.

L'accord conclu apparaît à tous comme une victoire. Et ce d'autant plus dans un contexte où, depuis des années, le pouvoir d'achat ne cesse de reculer, et où de nombreuses entreprises exigent l'augmentation du temps de travail sans augmentation des salaires, quand ce n'est pas, comme chez Telekom, en diminuant même les salaires. Les agents de conduite ont montré qu'il était possible d'imposer de véritables augmentations de salaire et sans pour autant travailler encore plus.

Mais pour cela, ils ont dû passer à l'offensive, se donnant des revendications que la direction jurait démesurées, et surtout, c'était indispensable, ils se sont montrés déterminés à lutter pour ces revendications.

Car pendant dix mois, les chemins de fer allemands ont refusé toute discussion sur ces revendications. Ils ont tout fait pour empêcher la grève des agents de conduite, faisant interdire ou du moins essayant de faire interdire par les tribunaux chaque débrayage, chaque grève. Ils ont distribué les avertissements, sanctions et licenciements contre des cheminots, envoyé la police ferroviaire contre des grévistes, porté plainte contre le syndicat GDL, demandant des millions d'euros en dommages et intérêts pour les pertes financières subies.

Ce qui a finalement obligé les chemins de fer à céder, c'est que les conducteurs sont restés inflexibles, ne renonçant pas à la grève et déclarant, puisque leur direction ne voulait rien entendre, être prêts et déterminés à se lancer désormais dans une grève illimitée ce que le syndicat GDL a réussi finalement à éviter à DB.

C'est la crainte des conséquences d'une telle grève illimitée pour la DB d'abord, ainsi que pour d'autres entreprises, qui commençaient à avoir des problèmes d'approvisionnement qui explique aussi le succès des agents de conduite.

La DB, après avoir réussi à plusieurs reprises à faire interdire temporairement la grève par un tribunal, avait tenté une dernière manœuvre en essayant d'exclure de l'accord les agents de conduite qui opèrent dans les gares de triage. Pour qu'elle recule, le GDL a dû finir par menacer de lancer une nouvelle grève, illimitée cette fois (ce que souhaitaient depuis longtemps nombre d'agents de conduite, mais ce qu'elle avait écarté jusque-là), à partir du 7 janvier.

La convention collective salariale des agents de conduite, dont la validité s'étendra jusqu'en janvier 2009, doit être officiellement signée avant le 31 janvier... sous réserve qu'il n'y ait pas d'ici là de nouveau un retournement de la direction de la DB. Celle-ci vient ainsi de déclarer que les concessions faites aux conducteurs conduiraient nécessairement à des suppressions de postes et à des hausses de tarifs. De l'aveu même d'un dirigeant du CSU, parti catholique et conservateur, les chemins de fer cherchent par là à instrumentaliser l'accord tout juste passé avec le

syndicat GDL pour le rendre responsable de mesures d'austérité qui étaient de toute façon planifiées. De fait, il s'agit là d'un nouveau mensonge de DB, destiné à masquer sa volonté de rentabiliser toujours plus, afin d'attirer les investisseurs dans le cadre de la privatisation prévue d'ici quelques mois.

Sans doute la direction cherche-t-elle aussi, par ce type

d'annonce, à empoisonner le sentiment de victoire qui domine chez les cheminots. Il reste à espérer que ce qu'ont obtenu les agents de conduite encourage d'autres catégories de cheminots d'abord, et pourquoi pas l'ensemble des travailleurs, à lutter pour leurs revendications.

Henri Marnier.

• Kazakhstan

Trente mineurs tués

Vendredi 11 janvier, un coup de grisou a tué trente mineurs dans un puits exploité par le trust mondial de l'acier, ArcelorMittal. Lakshmi Mittal, patron du groupe et l'un des hommes les plus riches du monde, s'est déplacé en personne pour venir dire aux familles et aux camarades des mineurs à quel point il était « désolé » et les assurer que « la sécurité était la priorité numéro un de Mittal ».

Les mineurs kazakhs vont avoir du mal à le croire. Depuis que Mittal a racheté des mines délabrées dans cette ex-république soviétique, rien n'a été fait pour améliorer la sécurité. La mort de 64 mineurs dans les accidents de 2004 et 2006 n'avait déjà suscité que les

excuses de Mittal, mais aucun investissement.

En 2007, Mittal a fini par annoncer 500 millions de dollars de travaux pour améliorer la sécurité dans ses mines. Mais, le groupe n'ayant fait que cinq milliards de dollars de bénéfices au premier semestre 2007 et la fortune personnelle de Lakshmi Mittal ne se montant qu'à 32 milliards de dollars, la BERD, un organisme public, va l'aider à payer ses travaux.

Ne pas investir, exploiter les installations jusqu'à la corde et les travailleurs jusqu'à la mort, toucher des subventions pour cela, voilà comment on devient la cinquième fortune mondiale.

Paul GALOIS

• Ile de la Réunion

La loi-programme pour l'outre-mer

Encore des cadeaux pour le patronat

La nouvelle loi-programme pour l'outre-mer (Lopom) qui doit bientôt voir le jour remplacera l'ancienne du même nom, mise en place en 2003 par le gouvernement Chirac-Raffarin. La Lopom de 2003 était censée favoriser la création d'emplois et de logements dans les DOM. Mais quatre ans plus tard, le chômage est toujours aussi élevé, en particulier à La Réunion où il tourne autour de 30 %.

Quant aux logements, rien n'a avancé. Avant 2003 il fallait en construire 10 à 12 000 par an pour satisfaire les besoins. C'est toujours le cas aujourd'hui. Pire, la défiscalisation touchant le secteur du bâtiment a favorisé la flambée des prix du foncier et a fait régresser la part des logements sociaux de 30 % en 2000 à 15 % en 2005.

Mais si la Lopom est restée chiche pour le plus grand nombre, elle a déversé ses millions à une poignée

d'entreprises ou leur a permis d'économiser, grâce aux exonérations de charges et aux défiscalisations. Rien qu'en 2005, les patrons réunionnais ont été exonérés pour plus de 324 millions d'euros de charges sociales et pour 105 millions au titre de leurs impôts.

La nouvelle loi prévoit non seulement de reconduire à partir de 2008 toutes ces mesures, mais aussi d'en rajouter de nouvelles, notamment en créant la Zone franche globale d'activités. Fier de pouvoir satisfaire les patrons, Estrosi, le ministre de l'Outre-mer les a rassurés : « *Je connais vos attentes en matière d'allègement de charges fiscales et je vous confirme que ces zones franches (qui couvriront les territoires des DOM) comporteront des réductions importantes en matière d'impôts sur les bénéficiaires, de taxes professionnelles et de taxes sur le foncier.* » Plus encore, ce seront toutes les

cotisations patronales d'assurances sociales, d'allocations familiales et d'accident du travail qui seront exonérées pour toutes les entreprises, et ce pour les salaires ne dépassant pas 1,3 à 1,5 fois le smic, selon les professions. Et pour ceux qui auraient pu craindre que ces cadeaux soient passagers, Estrosi a rassuré et confirmé la durée des dispositifs contenus dans la loi-programme... jusqu'en 2017. En contrepartie, il sera seulement demandé aux patrons bénéficiaires de consacrer une partie de leurs bénéfices (combien ?) à la formation professionnelle des salariés. Encore faudrait-il qu'ils y soient obligés.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les patrons ont ainsi de beaux jours devant eux... tant que les travailleurs ne viendront pas assombrir leur ciel radieux !

Émile GRONDIN



Sus aux pauvres !

Le décret, soumettant le versement du RMI « à une évaluation des biens et des éléments du train de vie » prévu par la loi de financement de la Sécurité sociale de 2007, va entrer en application et s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le RMI sera remis en cause lorsque le montant de cette évaluation atteindra ou dépassera la moitié de son montant annuel. Dans l'évaluation de ce que le gouvernement ose appeler « *train de vie* » sont, entre autres, comprises certaines prestations familiales, dont l'allocation de rentrée scolaire et celle de parent isolé. S'y ajoutent la CMU complémentaire et surtout le quart de la valeur locative annuelle du logement occupé par l'allocataire ainsi qu'une part de la valeur vénale de sa voiture. Tous ces éléments de train de vie ajoutés les uns aux autres pourraient rapidement atteindre les 2 687 euros

annuels pour un célibataire ou 4 031 euros pour un couple, montants au-delà desquels le RMI sera amputé.

L'île de la Réunion est un des départements qui, proportionnellement, compte le plus de Rmistes : 67 823 très exactement. C'est dire que plus de 10 % de la population vit, survit devrait-on plutôt dire, avec ce faible revenu. Avec l'entrée en vigueur du nouveau décret, les inquiétudes sont telles que des associations craignent aujourd'hui que des Rmistes en viennent à se séparer des quelques biens matériels en leur possession pour ne pas se retrouver sans ressource.

La chasse aux pauvres s'accélère. Quant aux riches et aux très riches, ils prospèrent sans être inquiétés, bénéficiant de mesures de défiscalisation, de dégrèvements et autres réductions d'impôts. N'est-ce pas là ce que l'on appelle une politique de classe ?

E.G.

• Ports autonomes

Vers la privatisation... avec le soutien de l'argent public

Lorsqu'en 1992 les autorités avaient supprimé le statut particulier des dockers, elles avaient prétendu que c'était ce statut qui empêchait le développement des ports français. Quinze ans plus tard la plupart des dockers ont disparu et ceux qui restent sont devenus des « ouvriers polyvalents ». Les ports français ne s'en plaignent pas moins d'être à la traîne et de perdre des parts de marché par rapport à ceux des pays voisins.

Le gouvernement a découvert de nouveaux responsables : ce sont les travailleurs (essentiellement des grutiers et portiqueurs) des sept ports autonomes (éta-

blissements encore publics) du pays : Marseille, Le Havre, Rouen, Dunkerque, Nantes-Saint-Nazaire, Bordeaux, et La Rochelle.

Au cours de sa campagne électorale Sarkozy avait stigmatisé ceux de Marseille-Fos qui avaient fait une longue grève, en mars 2007, contre les prétentions de Gaz de France de les écarter du déchargement des navires méthaniers. GDF avait fini par céder, et la grève aurait été moins longue, voire même n'aurait pas eu lieu, s'il l'avait fait tout de suite. Et de toute façon ce n'est pas cette grève, à Marseille, qui explique les problèmes du Havre ou de Dunkerque.

« *On ne va pas laisser une*

minorité empêcher une majorité de travailler », avait déclaré Sarkozy. Et Fillon vient donc d'annoncer un projet prévoyant la privatisation des ports autonomes. C'est ce que réclament depuis fort longtemps les entreprises privées de manutention portuaire.

Quant à savoir si cela va permettre aux ports de l'hexagone de se hisser au niveau de leurs concurrents, c'est une autre affaire. Car, si retard il y a, ce qui l'explique n'est pas le statut du personnel, c'est le manque d'investissements, depuis des décennies, de la part des patrons de ce secteur.

Depuis vingt ou trente ans le trafic des conteneurs s'est

énormément développé, dans le monde entier. Pour cela il faut des installations, des portiques, des quais spéciaux, etc. Et puis ce n'est pas tout de décharger les conteneurs, il faut ensuite les évacuer. Or si Rotterdam évacue par voie fluviale le tiers de ses conteneurs déchargés et si Hambourg évacue le tiers des siens par train, en France où règne le « tout camion », Le Havre par exemple expédie les neuf dixième des siens par la route, et très peu par la Seine. D'où un gros goulot d'étranglement.

Les infrastructures de transport manquent en France par rapport aux ports voisins, et ce n'est pas la faute des travailleurs, mais d'une

bourgeoisie qui voudrait pouvoir faire les profits sans rien dépenser en investissements.

D'ailleurs Fillon a annoncé qu'il y aurait « *un très ambitieux plan d'investissements* » de façon à tripler le trafic des conteneurs d'ici à 2015. Dans le même mouvement l'État promet donc de privatiser et donc de mettre le personnel des ports à la botte du patronat, et de mettre la main à la poche pour aider celui-ci. La « réforme des ports autonomes » s'annonce sous le signe du soutien du profit privé avec l'argent public.

André VICTOR



100 000 sans-abri en France

Les sans-abri seraient plus de cent mille en France. Le précédent ministre du Logement, Jean-Louis Borloo, avait promis en janvier 2007 de faire construire 14 000 places dans des maisons-relais. La moitié aurait été réalisée. Là aussi, le système est en panne. Christine Boutin lance « un appel aux élus et à la responsabilité des citoyens » pour obtenir des terrains pour construire. Elle s'indigne : « Les maires doivent libérer du foncier et les citoyens cesser de

s'opposer aux constructions près de chez eux ! »

Eh oui, dans certaines localités, on n'aime pas les pauvres. Et pour récupérer des terrains, il faudrait utiliser des mesures autoritaires : préemption voire réquisition de terrains libres pour des raisons d'utilité publique. Impensable pour les défenseurs du droit sacro-saint à la propriété !

S.M.

• Gaz

Des incidents qui se multiplient

Lundi 14 janvier, suite à une valve défectueuse, une fuite de gaz s'est produite dans les sous-sols de l'école primaire Pierre-Brossolette à Noisy-le-Sec qui a dû être évacuée. Par chance aucun enfant n'était présent et l'intervention s'est bien déroulée.

Si on ne peut pas parler de psychose, il y a quand même une certaine crainte chez les habitants du quartier.

Cela fait déjà la troisième fois que ce genre d'incident se produit depuis l'explosion qui, le 22 décembre, a soufflé deux cages d'escaliers, détruisant une quarantaine d'appartements à la cité Stephenson. S'il n'y a pas eu de victime, ce n'est que grâce à l'intervention rapide des gardiens, de la police et des pompiers.

Or ces incidents sont de plus en plus fréquents. Depuis l'explosion qui s'est produite à Bondy le 30 octobre et qui avait fait un mort et plus de 50 blessés, il ne se passe pas une semaine sans qu'une alerte au gaz ait lieu dans le département lors de travaux sur la voie publique.

Il n'y a rien d'étonnant à cela : les canalisations vieillissent. De plus auparavant des travailleurs de GDF suivaient les travaux, mais aujourd'hui ce sont des entreprises de sous-traitance qui le font, bien souvent les moins chères et pas forcément les plus compétentes.

C'est pourquoi, on risque de voir s'accroître ce genre d'accident, au nom en fait de la rentabilité.

Correspondant LO

• Noisy-le-Sec

Mort suspecte lors d'une perquisition

Ce sont près de 200 personnes, qui ont manifesté samedi 12 janvier, dans les rues de Noisy-le-Sec.

Les manifestants exigeaient la vérité sur la mort de Reda Semoudi, jeune Algérien de 31 ans habitant le quartier du Londeau, cité pauvre de la ville.

D'après la police, il se serait défenestré de son appartement situé au 9^e étage, lors d'une perquisition.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette version pose pas mal d'interrogations. Comment un homme encadré par trois policiers, dans un petit appartement, menottes dans le dos a pu ouvrir une porte-fenêtre, enjamber le garde-corps du balcon et se jeter dans le vide ?

Ses proches veulent savoir ce qui s'est passé !

Arrêté dans la nuit du 7 au 8 janvier à Paris 18^e en possession de Subutex, un substitut à l'héroïne, il n'était pas connu des services de police.

Arrivé en France depuis 6 à 7 ans, il vivait sans papiers en attendant d'être régularisé. Sa compagne attendait un enfant de lui. Pour sa famille, ses amis, il n'était pas suicidaire, ni drogué comme la presse le dépeint.

C'est pour avoir des réponses à toutes ces questions que les manifestants ont scandé « Justice et vérité pour Reda » tout le long du trajet.

Correspondant LO

• Dispositifs Robien-Borloo sur le logement

Au bonheur des propriétaires et des promoteurs

Les dispositifs de Robien et Borloo sont fameux dans les milieux fortunés pour être de véritables aubaines sur le plan fiscal.

Le principe en est simple : un particulier peut, en achetant un logement neuf et en s'engageant à le louer pendant une période de 9 à 15 ans, obtenir une réduction de ses impôts sur le revenu représentant jusqu'à 65 % de la valeur de l'appartement.

Évidemment ce privilège n'est pas réservé au premier venu. Un smicard non imposable, même s'il pouvait acheter un tel logement, ne pourrait évidemment rien déduire. Pour

profiter à plein des largesses de l'État, dont on nous dit pourtant que les caisses sont vides, il faut être censé payer beaucoup d'impôts sur le revenu et donc disposer des revenus correspondants. Plus on est riche, et plus le dispositif est intéressant.

Entre 2000 et 2006, 200 000 logements ont été construits, bénéficiant de ces avantages, pour le bonheur des promoteurs immobiliers spécialisés dans l'industrie de la défiscalisation. La justification de ces dispositifs, qui ont coûté en 2007 quelque 508 millions d'euros au budget de l'État, est d'élargir le marché locatif. Cette somme serait pourtant bien

mieux utilisée dans la construction des logements sociaux.

Mais, de plus, bon nombre de ces logements restent inoccupés, à cause de leur loyer excessif ou de leur implantation. Ainsi à Montauban plus d'un quart des logements « de Robien » d'un promoteur n'ont pas trouvé de locataires. Dans une vingtaine de villes, de l'aveu même des promoteurs immobiliers, une partie non négligeable de ces appartements restent vides.

Mais les poches des bétonneurs et des rentiers sont pleines. C'est l'essentiel pour eux et pour le gouvernement.

Christian BERNAC

Nouvelle mouture de la maison à 100 000 euros

La ministre de la Ville et du Logement, Christine Boutin, vient d'annoncer que son ministère travaillait à un produit « révolutionnaire », un nouveau « Pass foncier » qui permettrait l'achat d'une maison en acquittant un forfait quotidien ; cela concernerait 20 000 constructions à 15 euros par jour, soit 450 euros par mois pendant vingt ans, pour 80 mètres carrés. Elle dit vouloir commencer par 5 000 maisons, sous forme d'ensembles de 50 unités sur des terrains de deux hectares. L'acquisition de la maison, dissociée de celle du terrain, devrait être assez facile, grâce à une procédure « simplifiée » en s'adressant à un

interlocuteur unique, une banque proposant le projet immobilier, le financement et l'aide pour constituer le dossier.

C'est cette procédure qui serait, selon Boutin, « révolutionnaire » car, pour le reste son projet ressemble à la maison à 100 000 euros de son prédécesseur Borloo. Or ce projet, destiné aussi à permettre à des foyers modestes d'accéder à la propriété, est resté en panne. Lancé en décembre 2005, il n'avait donné le jour, un an plus tard, qu'à 24 logements à Mantes-la-Jolie et à un certain nombre de projets. On en serait maintenant tout au plus à 800 maisons livrées ou mises en chantier.

C'est peu si on compare ce chiffre aux trois millions de mal-logés ! La nouvelle mouture de ce plan sera-t-elle plus efficace ? Comme le précédent elle s'adresse à des milieux modestes, qui bénéficieront d'aides, mais qui doivent tout de même avoir des ressources régulières, ce qui n'est pas le cas de tous les mal-logés. Mais surtout, si on respecte la limitation du nombre de pass-foncier à 20 000 par an décidée par le Parlement, on est loin des discours du candidat Sarkozy promettant à chaque ménage de devenir propriétaire !

Sylvie MARÉCHAL

• ArcelorMittal – Gandrange (Moselle)

Après avoir transformé l'acier en or, le patron voudrait jeter les travailleurs à la ferraille

Moins de deux ans après la fusion entre Arcelor et Mittal, la direction du nouveau groupe ArcelorMittal a annoncé son intention de supprimer l'aciérie et un laminoir de l'usine de Gandrange près de Metz. Soit près de 700 emplois directs, sans compter les 300 sous-traitants à demeure sur le site, ni compter les centaines d'emplois induits. Plus de 1 000 emplois devraient donc être supprimés.

Il ne resterait sur le site, l'an prochain, que le laminoir à couronnes et barres (LCB) et le centre de recherche soit moins de 300 personnes. Tout le monde sait que la fermeture de l'aciérie prépare la suppression pure et simple du site. Une fois l'aciérie fermée, la direction aura beau jeu de dire qu'un laminoir isolé n'est pas rentable et de faire mine de s'étonner de la mort du site après l'avoir étranglé.

Les syndicats ont été informés des projets de la direction et un Comité d'entreprise extraordinaire devait l'officialiser, le 16 janvier. Un appel à se rassembler devant les locaux du CE a été lancé par l'intersyndicale. L'opinion se partage entre la colère, l'abattement et un sentiment de fatalité dans cette usine qui, en trente ans, est passée de 14 000 à moins de mille travailleurs. La direction envoie les cadres faire le tour des secteurs pour expliquer que tout le monde sera recasé et qu'il n'y aura pas de licenciements secs. Mais, même si ce sera peut-être le cas chez ArcelorMittal, vu les nombreux départs en retraite prévus dans l'année à Gandrange ou dans l'usine de Florange toute proche, la décision de la direction va augmenter le chômage dans la région. Directement pour les sous-traitants et les intérimaires qui vont se retrouver à la porte, et indirectement pour les jeunes qui ne trouveront plus de travail.

La direction explique que l'usine de Gandrange serait déficitaire, comme si cela avait un sens dans un groupe dont



le cours de l'action a enregistré la plus forte hausse de la Bourse de Paris – plus 74 % en un an ! ArcelorMittal est le numéro un mondial de l'acier. Il emploie 320 000 salariés de par le monde et, rien qu'au troisième trimestre, ses bénéfices ont grimpé de 36 %. Ils se sont élevés à plus de deux milliards d'euros, de quoi assurer pendant près d'un siècle le salaire, charges comprises, de tous les travailleurs de Gandrange dont ArcelorMittal veut supprimer l'emploi ! Ces milliards de bénéfices sont la démonstration vivante que les profits d'aujourd'hui ne sont pas les emplois de demain, comme le répètent à l'envi patrons et politiciens à leur solde.

Le déficit, qu'il soit réel ou inventé de toutes pièces dans le but de faire encore plus de bénéfices en regroupant la production, ne peut en rien justifier la fermeture annoncée. D'autant que c'est avec l'argent des contribuables que l'aciérie de Gandrange a

été construite à la fin des années 1960 pour sauver une sidérurgie qu'on prétendait en difficulté. C'est avec l'argent des contribuables que l'usine de Gandrange fut modernisée et transformée quand elle est devenue une aciérie électrique à l'époque de la nationalisation des années 1980-1990, où l'État a assuré les investissements... et les premiers licenciements.

En 2000, Mittal a repris pour le franc symbolique l'usine à Usinor qui, fraîchement privatisé, n'en voulait plus. C'est maintenant Mittal qui veut jeter l'usine... sans oublier d'emporter bien sûr les clients et un carnet de commandes fort bien fourni.

La seule raison de ces emplois sacrifiés, c'est de satisfaire la soif inextinguible de profits des actionnaires qui s'appelaient avant-hier de Wendel, hier Usinor, puis Mittal et aujourd'hui Arcelor-Mittal.

Correspondant LO

• Alstom – Belfort

Gagner plus sans travailler plus, c'est possible... pour le PDG !

Patrick Kron, le PDG d'Alstom, fait partie de cette bande de patrons de grandes entreprises qui accompagnent Sarkozy lors de ses voyages officiels à travers le monde. À chaque fois, de juteux contrats sont signés pour Alstom dont le principal actionnaire est maintenant Martin Bouygues, ami intime de Sarkozy.

Kron profite allègrement de la bonne fortune d'Alstom. En décembre dernier, il a « levé » 100 000 stocks-options qui lui avaient été attribuées au prix de 17,20 euros pièce. Il a réalisé une plus-value de 110 euros par action – un bénéfice de 11 millions d'euros à l'arrivée !

Déjà en 2006 ce PDG s'était augmenté de 37 % mais, pour les salaires de ceux qui, dans les ateliers et les bureaux, produisent les TGV et les centrales électriques, cela a frisé l'invisible en 2007 : à Flo (Ferroviaire), 1,8 % d'augmentation générale avec un talon de 30 euros !

Pour faire face à l'afflux des

commandes, à réaliser toujours plus vite, la direction recrute des intérimaires, avec des horaires de nuit, de week-end, des heures supplémentaires, en particulier là où elle a licencié massivement et supprimé des emplois jusqu'en 2005. Cela se traduit aussi par des difficultés, voire l'impossibilité de prendre des congés et RTT.

Mais les embauches d'intérimaires en CDI sont gelées sous le prétexte que dans l'atelier de MSA, où est fabriqué du fil supraconducteur, il est de nouveau question de fermeture. Le fil supraconducteur ne serait pas assez rentable ! Dans un autre secteur de l'usine, Alstom Control System, où sont câblées des armoires pour les centrales, il est prévu de supprimer cette activité. Mais la direction refuse de s'engager à reclasser sur le site, à Belfort, les travailleuses et travailleurs concernés.

Tout augmente à Alstom : le travail, la précarité et les profits... sauf les salaires !

Correspondant LO

• Hôpital du Vinatier – Bron (Rhône)

Un militant au tribunal

Marc Auray, militant CGT de l'hôpital psychiatrique du Vinatier, passait au tribunal le 10 janvier, pour l'appel du verdict prononcé à son encontre pour une affaire remontant à 2005. Il avait alors été condamné à 15 jours de prison avec sursis, et 3 700 euros d'amende, pour de prétendues « violences et insultes » à l'égard de deux CRS.

L'incident s'est produit à l'époque où une infirmière et une aide-soignante avaient été tuées à l'hôpital psychiatrique de Pau par un malade en attente de soins. Douste-Blazy, ministre de la Santé d'alors, avait promis un moratoire des fermetures de lits en psychiatrie. Or dans le même temps, à l'hôpital du Vinatier, la direction annonçait la fermeture d'une centaine de lits. Aussi, à l'occasion de la visite du ministre à l'hôpital de Vienne, près de Lyon, des militants de la CGT Santé s'étaient rassemblés pour interpeller Douste-Blazy.

Sous prétexte qu'il ne vou-

lait pas bouger sa voiture sono, Marc Auray avait alors été violemment malmené, menotté et humilié par trois CRS. Une fois relâché, l'affaire aurait pu en rester là, malgré les traces des coups qu'il avait reçus, qu'un médecin a constatées. Mais deux CRS ont porté plainte contre lui pour « violences et insultes » ! Les deux « gailards » avaient obtenu 15 jours d'arrêt de travail. L'avocat de Marc Auray a d'ailleurs fait remarquer qu'il ne s'agissait même pas d'entorses mais de simples « douleurs articulaires » aux doigts.

Lors du procès en appel, jeudi 10 janvier à Grenoble, il y avait plus de 200 manifestants pour demander la relaxe de Marc Auray, conscients qu'il a été condamné en tant que représentant des travailleurs qui se battent pour défendre la santé publique. Le verdict sera rendu le 7 février.

Correspondant LO

• Michelin – Cholet (Maine-et-Loire)

Cela baigne pour les actionnaires, pas pour les salariés

La direction de Michelin Cholet se plaint régulièrement qu'elle a du mal à embaucher et à fidéliser les jeunes. Selon elle, le nombre de chômeurs est faible sur le bassin d'emploi. Pour un patron qui a supprimé des dizaines de milliers d'emplois et fermé des usines, cela ne manque pas de sel

À Cholet, Michelin embauche un peu, pour compenser une partie seulement des départs. Pourtant, de nombreux jeunes viennent frapper à la porte de l'usine, mais bien souvent ils sont renvoyés vers les boîtes d'intérim. Une centaine d'intérimaires sont sur le site en permanence avec des contrats précaires, à la semaine. Un intérimaire peut avoir 52 contrats dans l'année, des contrats de remplacement par « glissement » de poste à un autre. À plusieurs reprises des pétitions ont circulé pour demander une embauche en CDI lorsqu'un jeune était estimé par ses camarades de travail et même par l'encadrement, mais l'embauche a été refusée. Les critères de sélection sont opaques.

Des jeunes sont embauchés malgré tout en CDI, soit directement, soit après

avoir fait leur parcours du combattant, mais si Michelin a du mal à les « fidéliser », il n'a à s'en prendre qu'à lui-même.

Un jeune embauché a un salaire mensuel de 1 150 euros en travaillant au rendement, en faisant les 3x8. Il gagnera plus à condition de travailler 25 dimanches dans l'année sans les récupérer. La direction, qui prétend faire du social, offre trois possibilités : tout récupérer, en récupérer la moitié, ou ne rien récupérer du tout, ce qui augmente la paie. Mais cela veut dire passer sa vie à l'usine, samedis et dimanches compris. Il arrive donc régulièrement que des jeunes partent dès qu'ils ont trouvé mieux ailleurs, pas forcément en salaire, mais au moins pour avoir leurs week-ends.

Des salariés n'acceptent pas non plus les pressions permanentes : convocations au bureau pour un oui ou pour un non, coups de téléphone à domicile en cas d'arrêt maladie, impossibilité de prendre des congés à la date voulue. Les pressions sont encore plus importantes en cas d'accident de travail car il ne faut pas prendre d'arrêt. La direction fait même prendre chez eux les estropiés pour qu'ils

viennent à l'usine.

Depuis plusieurs années, Michelin a mis en place un système d'intéressement. Le montant de la prime est fonction notamment du nombre d'accidents de travail dans l'année et des objectifs de production. C'est donc un moyen de chantage pour faire accepter aux salariés des heures supplémentaires, des samedis et des dimanches travaillés en plus, et aussi pour ne pas déclarer les accidents de travail.

Pour 2008, Michelin a décidé d'accorder une augmentation générale de 1,7 % au 1^{er} juin ; 1,8 % si les syndicats signent l'accord salarial !

Alors, que des jeunes ne veulent pas rester, cela se comprend ! Le meilleur moyen pour « fidéliser » serait d'augmenter les salaires, de réduire les cadences et de supprimer les week-ends travaillés. Les bénéficiaires Michelin se compteront encore en 2007 en centaines de millions d'euros. Ce qui est rentable pour le patron est infernal pour les travailleurs.

Correspondant LO

• Lézignan-Corbières (Aude)

Mobilisation pour sauver le service des Urgences

Près de 2 000 personnes ont manifesté dans les rues de Lézignan samedi 5 janvier, pour s'opposer à la fermeture du service des Urgences du Centre Hospitalier de la ville.

Depuis des années ce service était menacé. Il n'a jamais été reconnu officiellement par l'ARH (Agence Régionale de l'Hospitalisation) et fonctionnait sur ses fonds propres, dans le cadre d'une convention passée avec les autorités.

La volonté de réduire les activités du Centre Hospitalier, dont le budget représente 0,5 % des dépenses hospitalières de la région, a été constatée. Quel que soit le gouvernement en place, les attaques n'ont pas cessé : suppressions de postes, réduction de services, tracasseries de conformité. Au printemps dernier, c'est par exemple la chirurgie ambulatoire qui avait été supprimée.

La détermination de la population à défendre son hôpital a elle aussi été constante. Des manifestations avec barrages routiers, pétitions, ont obligé l'ARH à temporiser parfois. Il est aussi arrivé que la population participe au financement de l'hôpital : ainsi la municipalité a payé les travaux de mise aux normes du bloc opératoire il y a quelques années.

Le déficit prévu cette année, de 2 millions d'euros, a servi de prétexte pour imposer

la fermeture du service des Urgences. Décidée en plein mois d'août dernier, elle a été dénoncée par tous, élus locaux, syndicalistes, usagers. À terme, c'est l'hôpital lui-même qui est menacé, car cette fermeture va entraîner une baisse d'activité des consultations et de la radio, qui dépendent à 70 % des Urgences.

Les manifestants, ce 5 janvier, défilaient derrière une banderole : « Urgences, un besoin, un droit ». Avec 7 000 patients par an, un chiffre qui a doublé en dix ans, le besoin d'un tel service est en effet clairement établi.

Depuis le 7 janvier, les patients doivent se rendre dans les hôpitaux des villes voisines, Carcassonne et Narbonne, déjà saturés eux aussi (deux heures d'attente à Narbonne en moyenne). Pour les habitants des communes rurales du secteur, mal reliées, cet éloignement aura des conséquences dramatiques car, en cas d'urgence, la demi-heure de trajet supplémentaire pourra être fatale. Et puis les proches des patients devront se déplacer plus loin pour les visites, il faudra payer des ambulances pour transporter les patients... Tout sera plus compliqué pour la population qui est écœurée devant cette politique qui serait stupide... si elle ne relevait pas de la volonté de faire des économies sur le dos des services publics, pour mieux pouvoir faire des cadeaux au patronat.

Après une première manifestation en septembre, un comité de défense de l'hôpital, regroupant des élus locaux, des syndicalistes de l'Union locale, des usagers, a lancé des pétitions et organisé des réunions publiques. Après la manifestation du 5 janvier, il va poursuivre la mobilisation et s'adresser au préfet pour obtenir la réouverture des Urgences. Les responsables de l'ARH et du ministère de la Santé ont démontré qu'ils étaient insensibles aux arguments de « bon sens », aux 8 000 signatures de pétitionnaires, et qu'ils ne comprenaient que le rapport de forces.

Correspondant LO

Correspondant LO

• Papeteries de la Seine – Nanterre (Hauts-de-Seine)

Grève pour les salaires

Depuis jeudi 10 janvier à 14 heures, les machines étaient stoppées dans cette usine de production de papier pour sacs et de sacs à partir de papier recyclé. 72 ouvriers se sont mis en grève, sur les 116 salariés que compte l'usine. Plus un camion ne sort et les grévistes restent dans l'usine.

Ce qui a déclenché la grève c'est le fait que, depuis la mi-novembre, la direction de l'usine qui appartient au groupe multinational Smurfit-Kappa est informée par les organisations syndicales CGT-

CFDT des revendications des travailleurs de l'usine. Avec un chiffre d'affaires supérieur à sept milliards d'euros et plus de 40 000 employés à travers le monde, ce groupe est le leader européen des emballages papier et sa branche papier a fait 10 millions d'euros de bénéfices l'an dernier. Malgré cela la direction n'a pas hésité dans un premier temps à déclarer qu'il n'y aurait plus de prime d'intéressement et pas d'augmentation des salaires. Les organisations syndicales ont répondu qu'elles exi-

geaient un vrai rattrapage des salaires afin de compenser la baisse du pouvoir d'achat, un vrai treizième mois soit un douzième du salaire annuel net, le paiement du temps d'habillage et la mise en place d'une grille des salaires.

Ce qui a mis le feu aux poudres est aussi le mépris avec lequel la direction traite les salariés et leurs revendications. Dans une usine qui fonctionne 7 jours sur 7, avec des équipes en 5x8, beaucoup d'ouvriers en production ne touchent que 1 100 euros toutes primes com-

prises, et au bout de vingt-cinq ans d'ancienneté 1 400 euros. Les travailleurs en ont assez de vivre avec des salaires de misère, avec le mépris en prime.

Mercredi 16 janvier, la direction ayant annoncé qu'elle ouvrait des négociations salariales le 23, les grévistes ont voté par 40 voix sur 60 la suspension de leur mouvement, tout en avertissant la direction que, si le 24 il n'y avait rien de concret, la grève reprendrait.

Correspondant LO

• La Poste – Paris 8^e

Facteurs en grève contre les suppressions d'emplois !

Depuis le lundi 14 janvier plus de la moitié des 300 facteurs du bureau central du 8^e arrondissement de Paris sont en grève. Ils demandent le retrait du plan de suppressions d'emplois annoncé par la direction de La Poste, qui prévoyait 110 suppressions d'emplois, le tiers des effectifs de ce qu'on appelle les services d'exécution.

Une trentaine de travailleurs CDD devaient être licenciés au 17 mars, avec des mutations d'office pour un nombre indéterminé de postiers, et des conditions de travail de tous brutalement dégradées. C'était cela le plan, et ce qui a fait déborder le vase c'est que ces suppressions d'emplois venaient à la suite du précédent plan de restructuration, mis en œuvre il y a deux ans, avec déjà 90 emplois supprimés.

Dès le lundi matin les grévistes ont eu droit à un comité d'accueil d'une douzaine de cadres supérieurs

de La Poste, barrant l'accès du bureau. Cette attitude provocatrice, d'ailleurs totalement illégale, décidée en haut lieu est devenue maintenant une habitude lors des conflits.

Mais ils en ont été pour leur frais car ce sont bel et bien ces cadres qui ont été encadrés par une centaine de grévistes présents. La Poste a trouvé que la présence massive des grévistes représentait en soi une « entrave à la libre circulation du courrier », et elle a eu le culot, sur ce motif, de faire assigner 18 d'entre eux devant le tribunal. Ce qui n'a pas du tout entamé leur détermination.

Le bureau de Paris 8 a une particularité : c'est lui qui assure la distribution du courrier à l'Élysée, et donc à Sarkozy. C'est sans doute ce qui expliquait l'extrême nervosité des cadres de La Poste, et c'est aussi pourquoi les grévistes ont vu arri-

ver en fin de matinée du premier jour de grève des cars de CRS.

Le lendemain, mardi 15 janvier, quatorze petits cars de CRS étaient présents devant le bureau de Paris 8. Les CRS avaient la consigne de repousser les grévistes un peu plus loin de l'entrée du bureau de poste. Ce déploiement a choqué les grévistes et a choqué d'autres postiers, non grévistes la veille, qui ont décidé à leur tour de se mettre en grève. Cela a mis très mal à l'aise toute une partie des cadres mobilisés par La Poste, dont certains ont ostensiblement abandonné le piquet anti-grévistes ; le chef de centre lui-même est venu s'excuser devant les grévistes en déclarant que les CRS étaient là contre sa volonté et celle de La Poste, mais qu'ils avaient refusé de partir malgré ses demandes.

Tout cela, ajouté à la détermination des grévistes,

a amené les responsables de La Poste à ouvrir des négociations à l'issue d'une manifestation dynamique qui a conduit une centaine de manifestants devant les bureaux de la direction départementale. À cette occasion un tract a été distribué aux usagers et aux salariés rencontrés, expliquant les raisons de leur grève.

Au bout de deux jours de grève la direction de La Poste annonçait le retrait de son assignation des 18 grévistes devant le TGI de Paris. Quant aux suppressions d'emplois prévues initialement, La Poste s'engageait à procéder le 17 mars à l'embauche en CDI de la trentaine de CDD menacés de licenciement. En plus, elle limitait les suppressions d'emplois, en en annulant au total 31. Mais si les menaces individuelles de licenciement ou de mutation d'office sont levées pour plus de soixante postiers, les

menaces restent pour d'autres, et pour tous demeure l'aggravation des conditions de travail.

Les grévistes ont donc considéré que le compte n'y était pas et ont décidé de poursuivre leur mouvement. La direction de La Poste faisait d'ailleurs savoir que des négociations devaient reprendre dès mercredi 16 janvier.

Il faut dire que c'est sur tout Paris, et même dans tout le pays que ces suppressions continues d'emploi sont de plus en plus insupportables : 30 000 sont programmées sur le seul service courrier et des milliers d'autres dans les autres secteurs de La Poste. À l'initiative de la CGT, une réunion des bureaux de Poste parisiens était programmée le 16 janvier pour discuter des moyens de coordonner la résistance à toutes ces attaques.

Correspondant LO

• Hôpital Sainte-Anne (Paris)

On a toujours intérêt à se défendre !

Il y a un mois, nous apprenions à l'hôpital Sainte-Anne que, pour faire une économie de 70 000 euros, le poste d'accueil du centre Raymond-Garcin tenu par deux agents qui travaillent en alternance, allait être supprimé en janvier 2008.

Les deux collègues de l'accueil ont eu vite fait de faire savoir la nouvelle à ceux de la caisse, à qui une grande partie de leurs tâches allait être attribuée. Une pétition a été lancée auprès des usagers, et avec l'aide des syndicats a été distribuée un tract à tout le personnel de l'hôpital, invité lui aussi à signer la pétition.

Fin décembre, cette pétition, avec 800 signatures, a été portée au directeur lors du comité technique d'établissement (CTE), qui voyant cela a suspendu la discussion et l'a reportée au 1^{er} avril, déclarant qu'il ignorait à quel point la fermeture de

l'accueil pouvait désorganiser le fonctionnement du bâtiment.

C'est souvent ainsi, ces cadres n'écourent pas, ne voient pas ce que nous faisons et prennent des décisions absurdes. Sauf quand ils trouvent du répondant et tombent sur un os. Alors, les voilà plus compréhensifs.

L'accueil du public, dans les hôpitaux, fait partie des démarches dites de qualité et les directeurs d'un grand nombre d'entre eux affirment vouloir les développer. À Sainte-Anne, c'est le contraire : on ferme.

Pour l'instant, le directeur a reculé et les agents concernés sont bien déterminés à refuser la fermeture. Ils continuent à faire circuler les pétitions, à s'adresser au restant du personnel, et comptent bien retourner voir le directeur.

Correspondant LO.

• Renault – Flins (Yvelines)

Extraits des bulletins Lutte Ouvrière de l'entreprise

Stop !

Aux Presses, la direction nous a réunis pour nous dire que tout allait bien pour les coûts et les délais mais pas pour la sécurité.

Quelle nouvelle ! C'est justement parce que la production sort à toute allure que les risques d'accident augmentent. Ce n'est pas difficile à comprendre sauf pour ceux qui ferment les yeux et qui nous réclament d'accélérer encore les changements de fabrication.

La direction veut moins d'accidents ? Nous aussi. Ralentissons l'allure !

Ah, si nous avions la réaction !

Au Montage, aux GMP, nous traitons des rafales de véhicules diesel, en Sellerie, des séries de toits ouvrants ou de directions à droite.

Avant, il y avait du monde pour nous aider dans ces cas-là. On appelait cela les « parachutistes ».

Aujourd'hui, question renforts, ça ressemble plutôt à de la chute libre.

Chat domestique et direction sauvage

En Tôlerie, la direction a fait poser une affiche pour interdire de nourrir les chats.

Et pourquoi pas ? Nous, nous aimons bien les chats, même s'ils ne nous rapportent rien.

Par contre, nous n'aimons pas les patrons et jusqu'à présent, c'est nous qui les engraissons !

Ça jette un froid

Depuis la rentrée, en Peinture, la direction profite du temps plus doux pour économiser à mort sur le chauffage. Ils chauffent un peu le matin, puis ils coupent.

Travailler dans le froid, ça ne nous convient pas. Que les pingouins qui ont décidé cela remettent du chauffage, ce n'est pas cela qui gèlera les profits de Renault.

• Régularisation des sans-papiers

Une porte à peine entrebâillée

Le ministre de l'Immigration Brice Hortefeux a envoyé aux préfets une circulaire dans laquelle il leur demande d'examiner « avec bienveillance » les demandes de régularisation de sans-papiers ayant déjà un emploi. Elle comporte un léger assouplissement par rapport à la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers en France de l'an dernier, et elle peut apporter à des sans-papiers l'espoir d'obtenir un titre de séjour. Mais les conditions sont si restrictives que seule un minorité d'entre eux pourra en bénéficier.

Tout d'abord, la demande doit provenir d'un employeur qui emploie ou promet d'embaucher un sans-papiers. La promesse d'embauche peut porter sur un CDI ou, exceptionnellement, sur un CDD, à condition que celui-ci ait une durée supérieure à un an. Comme les patrons pouvaient craindre qu'une telle demande se retourne contre eux quand ils emploient déjà illégalement un sans-papiers, la circulaire leur garantit l'impunité s'ils affirment l'avoir fait en étant « de bonne foi »... à l'insu de leur plein gré, en quelque sorte.

Rien n'a changé en revanche en ce qui concerne les autres conditions, notamment pour les métiers deman-

dés. Le salarié demandeur d'un titre de séjour devra posséder une des qualifications



répertoriées dans les listes publiées en décembre 2007 : cent cinquante professions sont accessibles aux ressortissants de l'Union européenne dans les secteurs où l'on manque de main-d'œuvre, mais trente seulement, et d'un niveau de qualification très élevé, sont ouvertes aux immigrants venant des autres pays. En plus d'être restreinte, cette liste est régionalisée ; ainsi, elle comporte vingt-quatre métiers en Champagne, mais seulement seize en Auvergne. Et la validité du titre de séjour reste toujours liée à la durée de l'embauche.

Pour les sans-papiers, c'est peut-être la promesse de conserver leur emploi ou d'en trouver un. Mais même si les employeurs sont d'accord pour faire cette demande (comme cela s'est vu, par

exemple, dans le cas des Maliens travaillant aux abat-

toirs de Montfort-sur-Meu, en Bretagne), rien ne dit qu'elle soit acceptée par les autorités, qui décideront en fonction de critères que nul ne pourra contrôler. Et il y a aussi le risque que de nombreux sans-papiers, espérant par cette démarche obtenir leur régularisation, ne se mettent alors à découvert, avec un risque accru d'être expulsés.

Le gouvernement envisage d'accorder des titres de séjour correspondant à des emplois à environ 2 000 étrangers par an, la majorité étant de nouveaux immigrants. C'est dire que le nombre de régularisations de sans-papiers travaillant en France au titre de cette circulaire sera minime, et que les expulsions se poursuivront tant que l'on ne réussira pas à les empêcher.

Marianne LAMIRAL

• Tribunal de Bobigny (Seine-Saint-Denis)

Contrôle au faciès d'une avocate

Houria Amari est avocate au barreau de la Seine-Saint-Denis. Le 14 novembre dernier, dans l'enceinte du palais de justice de Bobigny, elle a fait l'objet d'un contrôle d'identité « au faciès » pratiqué par un agent de police.

L'avocate venait d'entrer dans le palais de justice par l'entrée du personnel, en justifiant de sa qualité. En se dirigeant vers les locaux réservés aux avocats, elle a été interpellée par un CRS, dans le cadre d'une réquisition du procureur de Seine-Saint-Denis. Comme elle l'a écrit dans un courrier adressé à ce procureur, elle « circule de façon quotidienne » dans ce palais de justice et, s'étant posé la question de savoir pourquoi ce CRS s'est intéressé particulièrement à sa personne, elle a eu « le profond sentiment d'avoir été victime d'un délit de faciès ».

L'avocate a contesté un tel contrôle dès lors que le droit interne, deux déclarations des droits de l'Homme et une convention européenne permettent aux étrangers en situation irrégulière d'accéder à un tribunal en toute sécurité.

Ce contrôle s'inscrit bien sûr dans la politique gouvernementale, et en particulier dans la politique du chiffre

menée par le ministère de l'Immigration, qui veut aboutir à reconduire à la frontière 25 000 étrangers par an. Cette orientation met la pression sur toutes les instances, y compris les procureurs de la République qui ont à charge d'autoriser de tels contrôles d'identité.

Les opérations policières se sont massivement développées dans les quartiers connus pour leur concentration de population étrangère. Ce sont de véritables rafles, dont la Cimade tient la chronologie publique. Et cette association a une certaine expérience en la matière puisqu'elle intervenait déjà en 1940-1942.

C'est ce contexte qui a conduit l'avocate à assigner en justice la ministre de la Justice Rachida Dati, en dénonçant l'illégalité du contrôle. Pour le préjudice subi, elle demande une indemnité de 50 000 euros, qui seront versés à la Cimade. Enfin, elle demande aussi que ce type de contrôle soit interdit dans l'enceinte du palais de justice de Bobigny. Après tout, que la loi soit respectée dans l'enceinte du tribunal serait la moindre des choses !

Jacques FONTENOY

• Samedi 19 janvier 2008

Journée européenne contre l'enfermement des sans-papiers

Les gouvernements des États européens déclarent souvent se mobiliser contre la misère dans le monde. Mais dans les faits, ils hérissent de barbelés et de miradors les frontières des 24 pays de l'espace Schengen et ils multiplient les ouvertures de camps, appelés Centres de rétention administratifs (CRA), pour refouler les étrangers fuyant cette misère.

Officiellement, on dénombre aujourd'hui 224 CRA dans l'Union européenne, pouvant emprisonner 30 000 personnes en permanence. En 2006 en France, dans les 24 CRA existants d'une capacité

totale de près de 2 000 places, 31 232 personnes (dont 197 enfants) ont été détenues.

En plus de ces CRA, il existe en France environ 150 locaux de rétention administratifs provisoires, souvent dans les commissariats, dans lesquels les étrangers sont parqués sans hygiène, sans couchage et sans pouvoir exercer leur droit minimum de recours contre leur expulsion. Il en est de même dans des zones d'attente des aéroports, où le gouvernement entasse des étrangers demandeurs du droit d'asile. À Roissy, le préfet vient même de réquisitionner 1 600 m² de locaux supplémentaires !

Tous les moyens sont bons pour atteindre les quotas

d'expulsions, et Fillon vient de rappeler qu'en 2008 la chasse aux immigrants se poursuivra au rythme de 25 000 expulsions par an !

Dans tous les pays d'Europe, les incarcérations d'étrangers pour défaut de papiers en règle deviennent des pratiques courantes pour les gouvernements, provoquant quotidiennement des maltraitances, des expulsions et des drames.

En France, certains CRA sont de véritables prisons de 200 places où souvent les conditions matérielles de détention sont indignes. Dans le sud de l'Italie, à Crotone, un CRA atteint 1 100 places. Il y en a même deux, regroupant 1 600 places, sur l'île de Malte.

En Irlande et en Allemagne, ces centres sont directement installés dans les prisons. Aux îles Canaries ou sur celle de Lampedusa en Italie, les camps d'internement sont fermés aux journalistes et servent de bases pour le renvoi massif d'immigrants ayant atteint leurs côtes et échappé à la mort. Par ailleurs, l'Union européenne encourage l'installation de camps dans des pays périphériques comme le Maroc, l'Ukraine, la Libye et la Turquie.

Et cette Europe carcérale destinée aux travailleurs immigrants non-choisis est appelée à se développer, puisque le Parlement européen doit voter en ce début d'année une directive honteuse, déjà approuvée par sa Commission des libertés civiles,

autorisant l'enfermement pendant dix-huit mois des étrangers en situation irrégulière !

Louis BASTILLE

Pour s'opposer à cette Europe de l'emprisonnement des sans-papiers, des manifestations sont organisées dans diverses villes, samedi 19 janvier. Lutte Ouvrière appelle à y participer.

À Paris, la manifestation se rendra au CRA de Vincennes. Le rendez-vous de départ est fixé : Samedi 19 janvier à 14 heures Cité de l'Immigration Porte Dorée